

**CONTRAT DE VILLE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VAL DE BIEVRE
2015-2020**

VIVRE ENSEMBLE DANS LE VAL DE BIEVRE

SOMMAIRE

PREAMBULE	p.3
INTRODUCTION	p.4
I / LES TERRITOIRES DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	p.8
1.1/ Les quartiers en décrochage révélés par l’observatoire de la cohésion sociale	p.8
1.2/ Les quartiers du contrat de ville	p.10
1.3/ Les sites en renouvellement urbain	p.13
II/ LE CONTRAT DE VILLE : UN OUTIL ESSENTIEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE	p.14
2.1 / Pilier habitat et cadre de vie	p.14
2.2 / Pilier emploi et développement économique	p.23
2.3 / Pilier cohésion sociale	p.27
2.4/ Les dimensions transversales	p.45
III/ LES CONDITIONS D’UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ET D’UN PILOTAGE COHERENT DE LA STRATEGIE	p.49
3.1 / Les engagements des partenaires	p.49
3.2 / Le dispositif de pilotage, les instances, la place des habitants	p.56
3.3 / L’organisation des appels à projets	p.58
3.4 / L’observation du territoire et l’évaluation	p.59
GLOSSAIRE	p. 60
LISTE DES ANNEXES	p. 65
SIGNATAIRES	p.66

Préambule

ESPRIT DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE DU 21 FEVRIER 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février 2014. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toutes formes de discriminations.

Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant sur :

- ✓ Une nouvelle géographie prioritaire resserrée, basée sur un critère unique ; le taux de pauvreté, soit un changement de regard porté sur les quartiers populaires
- ✓ Une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long du contrat ;
- ✓ La mobilisation du droit commun comme levier technique, humain et financier, lequel est consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville ;
- ✓ Un portage effectif par l'intercommunalité dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du contrat de ville pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co responsable ;
- ✓ Un esprit de solidarité et de développement durable permanent grâce à un partenariat renforcé ;
- ✓ Un nouveau programme de rénovation urbaine, économique et sociale intégré ;
- ✓ Un contrat de ville unique, partenarial, complet, diversifié, adossé à un projet de territoire.

INTRODUCTION

CONTRAT DE VILLE ET PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

La politique de la ville est une des compétences obligatoires des Communautés d'agglomération qui correspond à un objectif politique fort : un développement harmonieux et solidaire du territoire. Il était donc tout naturel que la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre s'engage dans un contrat de ville dès 2001, puis dans les contrats urbains de cohésion sociale, puis dans les nouveaux contrats de ville pour lutter contre les exclusions et discriminations sous toutes leurs formes, lutter contre les écarts de développement entre les territoires et enfin améliorer les conditions de vie des habitants.

Ces objectifs amènent :

- ✓ à avoir des politiques thématiques ou en direction de publics spécifiques et des politiques territoriales telles qu'elles peuvent s'incarner dans des projets de renouvellement urbain avec des transformations profondes de quartiers ou dans des actions de proximité autour du lien social dans les quartiers prioritaires.
- ✓ à avoir une politique qui dépasse largement le cadre des actions et financements spécifiques labélisés politique de la ville. Les actions de droit commun dans le domaine de l'habitat ou du développement économique jouent par exemple un rôle important.
- ✓ à avoir une politique globale définie dans le cadre du projet urbain de cohésion sociale.

Le contrat de ville est l'outil principal de mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale pour la période 2015-2020.

LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Il vient d'être réactualisé en relation avec les acteurs locaux du territoire.

Il a été élaboré pour le Val de Bièvre à partir du bilan du précédent projet urbain de cohésion sociale 2007-2014 et du diagnostic territorial partagé. Mené de façon globale et partenariale, il a permis aux acteurs locaux de s'interroger ensemble sur les besoins, les ressources et les axes à privilégier dans le projet.

Dans la continuité de la rencontre partenariale du 16 décembre 2014 qui lançait officiellement la concertation à l'échelle communautaire, des ateliers ont été organisés les 10, 17 et 24 avril 2015 autour de trois thématiques :

- Le vivre ensemble, l'éducation populaire, la culture et le sport.
- L'éducation et l'orientation/formation tout au long de la vie.
- L'emploi et l'insertion professionnelle.

Concomitamment, d'autres travaux ont été engagés sur trois autres thèmes et conduits dans d'autres cadres : la réactualisation du Programme Local de l'Habitat, le projet de renouvellement urbain des quartiers Sud de Villejuif et Est de L'Haÿ-les-Roses, le volet prévention de la délinquance au sein des Conseils locaux et/ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance de Fresnes – L'Haÿ-les-Roses, Arcueil – Cachan, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

Ce travail mené à l'échelle communautaire a été complémentaire des travaux et des concertations initiés à l'échelle des villes et qui ont permis, notamment, la production de fiches quartiers (cf. annexe).

Le projet urbain de cohésion sociale est un acte d'engagement de l'ensemble des Villes et de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, autour d'un diagnostic, d'orientations et d'objectifs stratégiques, ainsi que d'une gouvernance et d'une évaluation en continu du projet. Il est l'expression de la volonté politique de la Communauté d'agglomération et de l'ensemble des communes qui la compose.

Six priorités ont été identifiées par les Villes et la CAVB :

- ✓ L'éducation / le décrochage scolaire / la parentalité
- ✓ L'insertion professionnelle
- ✓ Le lien social
- ✓ Le cadre de vie
- ✓ La prévention / tranquillité publique
- ✓ La santé

LE CONTRAT DE VILLE

Les priorités du projet urbain de cohésion sociale sont reprises dans le contrat de ville au travers des trois piliers posés par l'Etat :

- ✓ Habitat et cadre de vie
- ✓ Emploi et développement économique
- ✓ Cohésion sociale.

Par ailleurs, cinq dimensions transversales ont été mises en avant :

- ✓ La lutte contre les discriminations
- ✓ L'égalité femmes-hommes
- ✓ La jeunesse
- ✓ Les mobilités
- ✓ La capacité d'agir des habitants.

En préalable une présentation des territoires de la cohésion sociale sera faite en s'appuyant sur l'observatoire social et son indice de décrochage et en identifiant les sites de la géographie prioritaire et de renouvellement urbain.

Enfin une dernière partie sur la gouvernance permettra de préciser les conditions d'une mise en œuvre effective et d'un pilotage cohérent de la stratégie.

ARTICULATION ENTRE LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE ET LE CONTRAT DE VILLE

PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

Fixe les orientations stratégiques en matière de réduction des inégalités et de cohérence territoriale

CONTRAT DE VILLE

*Cadre contractuel de formalisation des engagements des partenaires autour du projet urbain de cohésion sociale.
Organisé autour de 14 thématiques réparties en 3 piliers et cinq volets transversaux.*

APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

Outil de référence technique de soutien aux projets concourant à la mise en œuvre du contrat de ville

I / LES TERRITOIRES DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1.1/ LES QUARTIERS EN DECROCHAGE REVELES PAR L'OBSERVATOIRE DE LA COHESION SOCIALE

Le projet de développement social urbain contribue à réduire les inégalités entre pôles d'excellence et territoires plus fragiles identifiés comme "décrocheurs".

A cet effet, l'observatoire de la cohésion sociale de la CAVB a identifié et qualifié les quartiers prioritaires du Val de Bièvre, sur la base de quatre thèmes (revenu, précarité de l'emploi, éducation et profil de la population) selon les quelques indicateurs rappelés ci-dessous :

- ✓ Le revenu par unité de consommation
- ✓ Les personnes dont le revenu est constitué à 100% d'allocations
- ✓ Les salariés précaires
- ✓ Les jeunes non scolarisés
- ✓ Les familles monoparentales

La valeur de l'indice de décrochage de chaque IRIS résulte de son évaluation sur chacun de ces 5 indicateurs comparée par rapport à une valeur de référence qui est soit la valeur communale (pour les tableaux de bord des villes), soit la valeur intercommunale (pour le tableau de bord de la CAVB).

En fonction du nombre d'indicateurs défaillants, il cumule un nombre de point allant de 0 à 5, ce dernier étant considéré comme un niveau d'alerte maximale par rapport au décrochage.

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend 24 quartiers en situation de décrochage dite de grande fragilité ou d'alerte, répartis sur le territoire des sept villes. Ils regroupent 48 813 habitants, soit 25 % de la population du Val de Bièvre. Cette géographie des quartiers, classés selon cet indice est représentée dans la carte suivante:

Sur les 80 IRIS représentés, la grande majorité (+76%) a au moins un indicateur «défaillant». Aussi une vigilance et un suivi sont à porter sur l'ensemble, ainsi que des interventions préventives.

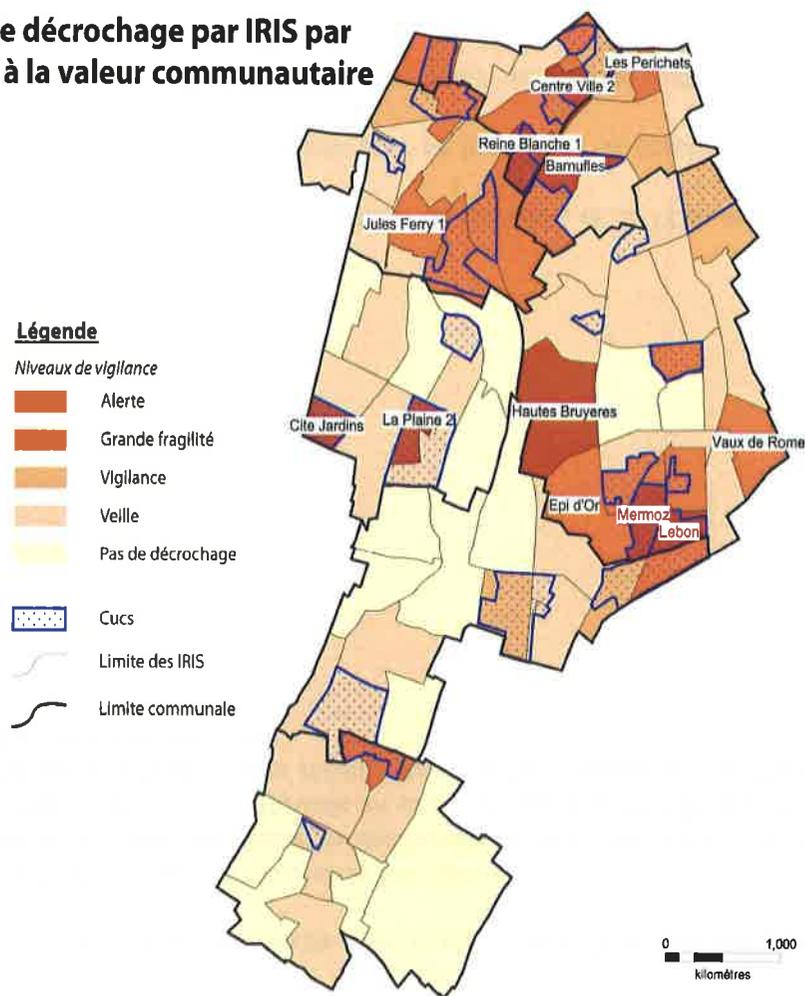
24 IRIS sont en situation de décrochage entre 4 et 5, et plus préoccupant encore, au-delà des anciens quartiers CUCS, cinq nouveaux territoires apparaissent :

- ✓ Les Hautes Bruyères, Vaux de Rome et Epi d'Or (comprenant la cité Armand Gouret) à Villejuif.
- ✓ Jules Ferry 1 à Arcueil (à proximité du quartier Jean Macé, ce secteur est principalement composé de logements sociaux et a un taux de chômage relativement élevé).
- ✓ Les Périchets au Kremlin-Bicêtre (situé dans le bas de la ville à proximité du périphérique, ce secteur compte nombre de logements insalubres dans de petits collectifs construits au début du XXème siècle regroupant une importante communauté immigrée. Une réhabilitation légère été effectuée en 2012).

Les IRIS en décrochage le plus alarmant à l'échelle de l'agglomération du Val de Bièvre sont la Cité Jardins et La Plaine 2 à Cachan, Centre Ville 2 (une partie des CUCS Victor Hugo et de la Reine Blanche) et Reine Blanche 1 (CUCS Gabriel Péri) à Gentilly, Les Barnufles au Kremlin-Bicêtre, Les Hautes Bruyères, Mermoz et Lebon à Villejuif.

Par ailleurs, si l'on croise les tableaux de bord villes et CAVB, il ressort que certains d'entre eux cumulent des difficultés sur les 5 indicateurs aux 2 échelles (Villes et agglomération), notamment La Plaine 2 et Cité Jardin à Cachan, et Lebon à Villejuif.

Indice de décrochage par IRIS par rapport à la valeur communautaire



1.2/ LES QUARTIERS DU CONTRAT DE VILLE

➤ Quartiers PRIORITAIRES

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend 10 quartiers prioritaires répartis sur le territoire de six villes. Ils regroupent 19 143 habitants, soit 9 % de la population du Val de Bièvre.

Il est à noter que la population des bâtiments HV et HW du quartier du chaperon vert est intégrée dans le calcul de la population.

La nouvelle géographie prioritaire correspond en grande partie à la géographie identifiée au travers de l'indice de décrochage des territoires mais en étant plus restrictive. Elle actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficultés en se basant sur le critère unique de la pauvreté. C'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieure à 60% de revenu médian de référence. Localement ce critère national est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération, soit 12 800€ pour le Val de Bièvre.

La géographie réglementaire est la suivante :

- ✓ Les Irlandais, Paul Vaillant Couturier, Cherchefeuille – Arcueil
- ✓ Le Chaperon Vert – Arcueil / Gentilly
- ✓ Gabriel Péri / Schuman / Bergonié – Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre
- ✓ Cité Jardins - Cachan
- ✓ Le Jardin parisien – L'Haÿ-Les-Roses
- ✓ Le Jardin parisien stade – L'Haÿ-les-Roses
- ✓ Lallier-Bicêtre - L'Haÿ-les-Roses
- ✓ Lebon / Mermoz (Lozais sud) / Lallier-Hochart 1 – Villejuif / L'Haÿ-les-Roses
- ✓ Dumas – Villejuif
- ✓ Les Lozais nord/ Grimau / Armand Gouret - Villejuif

➤ Quartiers de VEILLE

Le travail statistique mené sur l'ensemble du territoire et confronté à l'avis des acteurs locaux et aux contributions des bailleurs et de l'Etat amène à proposer plusieurs quartiers de veille.

La plupart de ces quartiers étaient inscrits dans l'ancienne géographie prioritaire et le travail doit être poursuivi pour ne pas perdre les acquis du travail mené dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

Certains de ces quartiers n'ont pas été retenus dans la géographie réglementaire alors même qu'ils présentent des niveaux de revenus et de difficultés comparables aux quartiers retenus.

Une mobilisation importante du droit commun sera donc recherchée pour ces quartiers.

Il est à noter que le quartier Victor Hugo qui présente de nombreuses difficultés n'a pas pu être retenu en géographie réglementaire. Une attention particulière devra lui être consacrée.

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend ainsi 18 quartiers de veille dont 15 quartiers qui étaient précédemment inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2014.

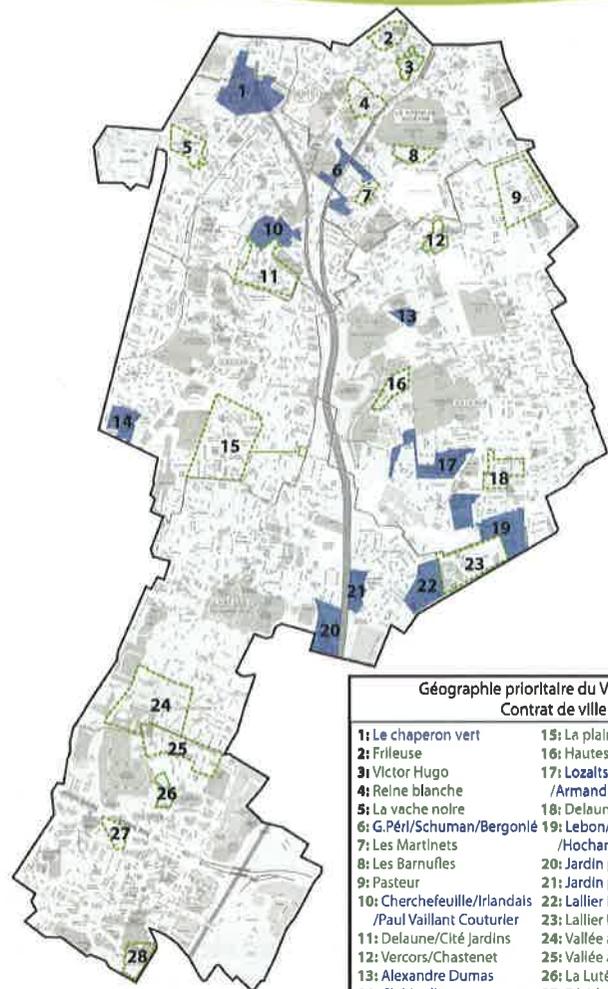
La délimitation de ces quartiers repose sur leur vécu et ne comprennent pas de limite administrative définie préalablement.

Ils ne bénéficient pas de moyens spécifiques de l'Etat ou d'autres partenaires, au titre de la politique de la ville.

La géographie des quartiers de veille est la suivante :

- ✓ Cité Jardins (ancien CUCS) – Arcueil
- ✓ Cité Delaune (ancien CUCS) – Arcueil
- ✓ La Vache Noire (ancien CUCS) – Arcueil
- ✓ La Plaine Courbet (ancien CUCS) – Cachan
- ✓ Résidence Val de Bièvre (ancien CUCS) – Fresnes
- ✓ Vallée aux Renards Les Groux (ancien CUCS) – Fresnes
- ✓ La Lutèce – Fresnes
- ✓ Les Thibaudes - Fresnes
- ✓ Frileuse (ancien CUCS) – Gentilly
- ✓ Reine Blanche (ancien CUCS) – Gentilly
- ✓ Victor Hugo (ancien CUCS) - Gentilly
- ✓ Les Barnufles (ancien CUCS) – Le Kremlin-Bicêtre
- ✓ Les Martinets (ancien CUCS) - Le Kremlin-Bicêtre
- ✓ La Vallée aux Renards (ancien CUCS) – L'Haÿ-Les-Roses
- ✓ Lallier Hochart 2 – L'Haÿ-Les-Roses
- ✓ Pasteur (ancien CUCS) – Villejuif
- ✓ Vercors – Chastenet (ancien CUCS) – Villejuif
- ✓ Delaune – Benoit Malon (ancien CUCS) – Villejuif
- ✓ Les Hautes Bruyères - Villejuif

La géographie des quartiers réglementaires et des quartiers de veille active est représentée dans la carte présentée ci-dessous :



Géographie prioritaire du Val de Bièvre
Contrat de ville

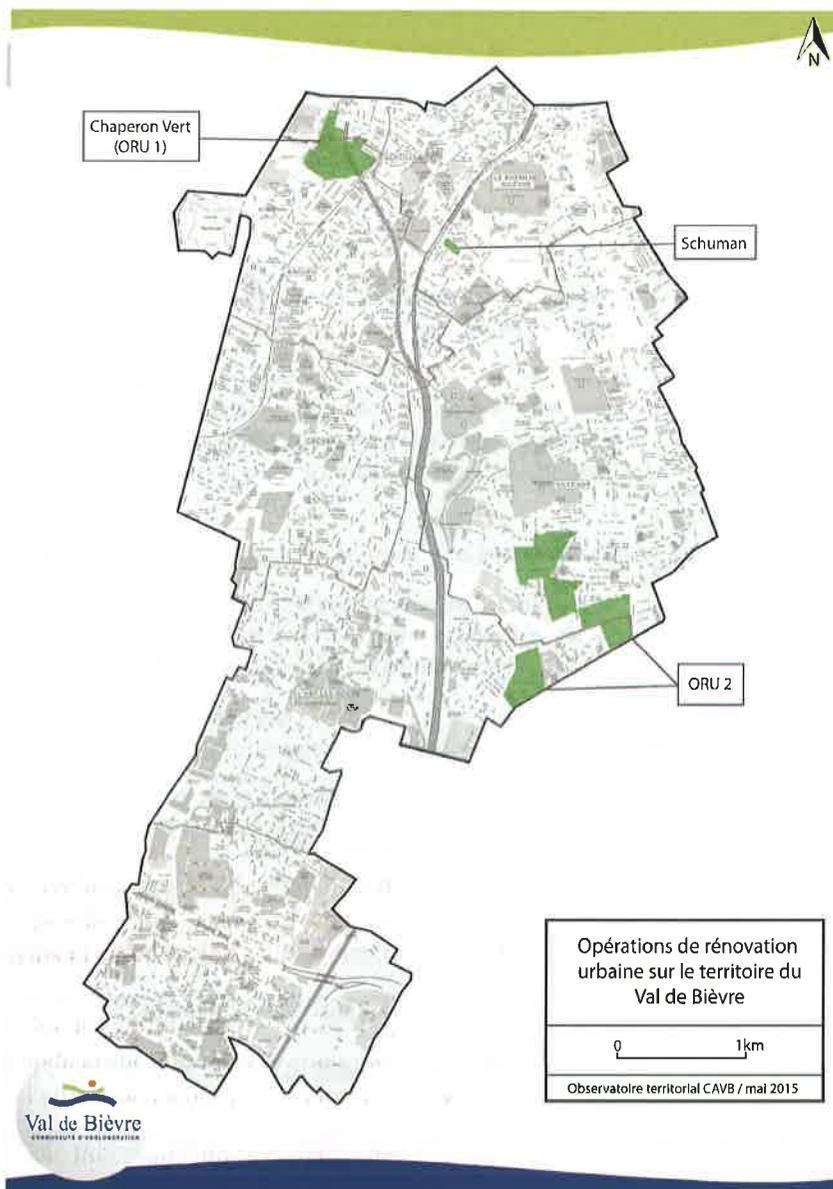
- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1: Le chaperon vert | 15: La plaine |
| 2: Frileuse | 16: Hautes bruyères |
| 3: Victor Hugo | 17: Lozats nords/Grimau |
| 4: Reine blanche | /Armand Gouret |
| 5: La vache noire | 18: Delaune/Benoit Malon |
| 6: G.Pérl/Schuman/Bergonlé | 19: Lebon/Mermoz/Lallier |
| 7: Les Martinets | /Hochart 1 |
| 8: Les Barnufles | 20: Jardin parlisen stade |
| 9: Pasteur | 21: Jardin parlisen |
| 10: Cherchefeuille/Irlandals | 22: Lallier Bicêtre |
| /Paul Vaillant Couturier | 23: Lallier Hochart 2 |
| 11: Delaune/Cité Jardins | 24: Vallée aux renards |
| 12: Vercors/Chastenet | 25: Vallée aux renards les groux |
| 13: Alexandre Dumas | 26: La Lutèce |
| 14: Cité Jardins | 27: Résidence Val de Bièvre |
| | 28: Les Thilbaudes |

- Périmètre réglementaire
- Périmètre de ville active

0 1km

Observatoire territorial CAVB / Décembre 2014

1.3/ LES SITES EN RENOUVELLEMENT URBAIN



✓ Le site du Chaperon Vert

Le site conventionné avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a des opérations qui vont se poursuivre jusqu'en 2019. Le travail sur le plan stratégique local est en cours

✓ Les sites d'intérêt national du nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2024

Deux sites ont été retenus par le conseil d'administration de l'ANRU : le site Lebon/Mermoz/Hochart à Villejuif/l'Hay Les Roses et le site Lallier à l'Hay Les Roses. Un projet d'intérêt communautaire intégrant ces deux sites est à l'étude. L'objectif est de pouvoir signer un protocole de préfiguration avant la fin de l'année 2015.

✓ Le site de renouvellement urbain d'intérêt régional du nouveau programme de renouvellement urbain : La cité Schuman.

Une candidature à un conventionnement a été faite par la Ville du Kremlin-Bicêtre à l'Agence de Rénovation Urbaine pour la cité Schumann. Cette cité souffre en effet de nombreux dysfonctionnements urbains et sociaux et seule une opération de type renouvellement urbain peut y remédier.

✓ Les opérations de renouvellement urbain liées au projet Campus Grand Parc

Deux cités d'habitat social, Armand Gouret et Alexandre Dumas sont en limite du projet d'excellence, Campus grand parc. Elles présentent de grandes difficultés urbaines, sociales et d'habitat et il est indispensable d'intervenir si on veut limiter les écarts de développement sur ce secteur. Deux projets de renouvellement urbain sont à l'étude et les modalités d'intervention sont à trouver.

II / LE CONTRAT DE VILLE : UN OUTIL ESSENTIEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

2.1/ PILIER HABITAT ET CADRE DE VIE

Thème 1 : LA QUALITE DU CADRE DE VIE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Qualité du cadre de vie		
<p>Des espaces extérieurs insuffisamment entretenus et appropriés par les habitants</p> <p>Une concertation locative inégale selon les gestionnaires et les patrimoines, en l'absence de pratiques régulières ou en raison d'un manque d'interlocuteurs du côté des habitants</p> <p>Un manque de démarches concertées en matière de gestion urbaine de proximité</p> <p>Un plan de prévention du bruit dans l'environnement PPBE réalisé à l'échelle de la CAVB a identifié certaines « zones à enjeux » dans lesquelles les nuisances sonores liées au trafic routier dépassaient des valeurs seuil</p> <p>Une insuffisante valorisation de la nature dans la ville, de l'appropriation des espaces verts, de la participation et de l'implication des habitants.</p>	<p>Certains quartiers ne bénéficient pas d'un cadre de vie que les habitants s'approprient et qui favorise leurs initiatives. En effet, le sentiment d'abandon des espaces extérieurs peut prédominer où parfois des règles d'utilisation ne favorisent pas leur appropriation.</p> <p>De nombreux projets de jardins ont vu le jour sur le territoire du Val de Bièvre. Ces initiatives créent une forte plus-value en termes de liens sociaux, de reconnaissance des initiatives citoyennes et de rayonnement du quartier à l'échelle de la ville. Ces projets favorisent la réappropriation par les habitants de leurs espaces extérieurs.</p> <p>Certains quartiers peuvent être plus exposés aux nuisances sonores et à la pollution. Une vigilance accrue et des actions spécifiques pourraient être mise en place.</p>	<p>Soutenir la gestion urbaine et sociale de proximité</p> <p>ET</p> <p>initier des plans d'actions concertés pour l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitat social collectif</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Qualité du cadre de vie			
<p>Concevoir des plans d'action en matière de gestion urbaine de proximité</p> <p>La mise en place d'actions de sensibilisation et la prise en compte de l'expression des habitants des quartiers populaires</p> <p>Adhésion de la communauté d'agglomération à la charte régionale sur la biodiversité</p> <p>La promotion de la nature dans la ville</p> <p>La mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)</p>	<p>Formaliser et structurer les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP)</p> <p>Généraliser les diagnostics en marchant</p> <p>Soutenir et accompagner les initiatives des habitants pour l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie</p> <p>Poursuivre le développement d'une trame verte et bleue : valorisation de la Bièvre et de son affluent et le ru de Rungis à Fresnes</p> <p>Susciter la participation et l'expression des habitants dans le domaine de l'environnement, de la nature et de la biodiversité.</p> <p>Soutenir la réalisation de jardins partagés et / ou familiaux et/ou pédagogiques</p> <p>Engager un partenariat avec les bailleurs pour travaux d'isolation acoustiques</p>	<p>La généralisation de démarches de gestion urbaine de proximité, concertée et coordonnée entre les différentes parties prenantes dans les quartiers d'habitat individuel et collectif</p> <p>Le soutien et le développement d'un réseau des Jardins partagés sur le territoire et animer le retour d'expérience par le biais de la Maison de l'environnement</p> <p>La signature de la charte régionale de la biodiversité par les élus de la communauté d'agglomération</p> <p>Une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans certains quartiers</p>	<p>Evolution du nombre de démarches de gestion urbaine de proximité, initiées à l'échelle communautaire</p> <p>Nombre d'expériences suscitant l'expression des habitants et reconnues comme élément moteur des initiatives mis en œuvre</p> <p>Evolution du nombre de jardins partagés, familiaux et pédagogiques à l'échelle du territoire communautaire</p> <p>Nombre d'actions mis en œuvre au titre du PPBE</p>

Thème 2 : LA MIXITE FONCTIONNELLE DES QUARTIERS

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Mixité fonctionnelle des quartiers		
Des parties du territoire de Val de Bièvre subissent un phénomène de spécialisation soit en matière économique, soit en matière d'habitat	Rééquilibrer le développement du territoire en développant de la mixité fonctionnelle dans les quartiers d'habitat social.	Répartition équitable des équipements, des services et de l'offre commerciale élémentaire ET relier les quartiers au reste de la ville

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Mixité fonctionnelle des quartiers			
<p>Préserver l'équilibre habitat/ entreprise</p> <p>Favoriser et accompagner les créateurs d'entreprise dans les quartiers</p> <p>Répartir les centralités sur l'ensemble du territoire</p> <p>Favoriser l'accès aux services</p>	<p>Inscrire l'objectif de mixité fonctionnelle dans les projets de renouvellement urbain.</p> <p>Soutenir le commerce de proximité</p> <p>Développer les services publics dans certains quartiers</p> <p>Favoriser la mobilité des populations par un meilleur maillage des transports et un travail sur l'accompagnement des publics</p>	<p>Avoir une diversité des fonctions dans les quartiers</p> <p>Avoir un cadre de vie équitable et agréable</p>	<p>Statistiques sur la diversité des fonctions dans les quartiers.</p> <p>Rapport m2 de logements/m2 locaux éco/nombre de commerces.</p>

Thème 3 : LA GESTION DURABLE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Gestion durable et transition énergétique		
<p>Une part du patrimoine ancien privé et dans une moindre mesure du patrimoine des bailleurs sociaux est à faible performance énergétique : gaspillage de l'énergie et/ou émetteur de GES.</p> <p>Une forte augmentation des coûts de l'énergie ces 5 dernières années (électricité – gaz) est observée.</p>	<p>Les habitants des quartiers populaires et notamment dans les quartiers à bas loyers devraient bénéficier, en premier lieu, des progrès technologiques pour leur permettre de faire des économies sur leurs charges. Bien que ce ne soit pas une spécificité des quartiers populaires, le nombre d'habitants dont la part de l'énergie est excessive dans leurs budgets et qui sont en difficulté pour s'acquitter de leurs charges est en forte progression.</p> <p>Il est essentiel d'améliorer le bilan carbone des quartiers populaires.</p>	<p>Concevoir et initier des programmes d'action pour tendre vers une ville durable et qui s'inscrit dans la transition écologique et énergétique</p> <p>ET</p> <p>prendre en compte les impacts sociaux pour les personnes les plus vulnérables</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Gestion durable et transition énergétique			
<p>La mise en place d'une action permanente et continue en matière d'économies d'énergies : Electricité, Gaz...</p> <p>La mise en place d'une réponse en matière d'efficacité énergétique</p> <p>Le développement de l'emploi des ressources d'énergies durables</p> <p>L'organisation d'une réponse nouvelle en matière de déplacements durables et économiques</p>	<p>Réduire les charges des locataires :</p> <p>Développer la géothermie (développement durable, réduction CO2)</p> <p>Recours aux énergies renouvelables dans les projets avec un accompagnement des usages</p> <p>Sensibiliser aux économies d'énergie au travers d'un accompagnement individuel et collectif.</p> <p>Engager des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (isolation, réhabilitation)</p> <p>Promouvoir les modes actifs et l'usage partagé de la voiture</p>	<p>Améliorer la performance énergétique des bâtiments</p> <p>Renforcer la part des énergies renouvelables dans la production de chaleur.</p> <p>Impact sur les charges des ménages</p> <p>Le développement d'une offre de service de mobilité en faveur des usages partagés de la voiture (auto partage, covoiturage) et promotion des modes actifs (marche, vélo)</p>	<p>Evolution du bilan carbone</p> <p>Evolution des consommations et des charges liées à l'énergie pour les locataires</p> <p>Evolution de la part de chaque mode dans les déplacements.</p> <p>Nombre d'initiatives entreprises</p>

Thème 4 : L'EQUITE TERRITORIALE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Equité territoriale / renouvellement urbain		
<p>Le territoire du Val de Bièvre a une attractivité forte et des quartiers valorisés d'une part et des quartiers d'habitat social connaissant de grandes difficultés sociales, de qualité de vie et d'enclavement d'autre part.</p> <p>L'analyse statistique et qualitative amène à repérer plusieurs quartiers. Ceux dit de l'ORU2 sur les villes de Villejuif et l'Haÿ- les-Roses avec les quartiers Lallier, Lebon, Hochart, Lozait. Celui de la cité Schuman/ Bergognié au Kremlin Bicêtre. Le groupe d'habitat Armand Gouret et Alexandre Dumas à Villejuif. Les quartiers de l'ORU d'Arcueil Gentilly restent en difficultés mais avec une transformation forte et une amélioration en cours.</p>	<p>Des secteurs urbains de nos villes concentrent d'importants désordres et dysfonctionnements urbains. Ils nécessitent dans le cadre d'une démarche de développement durable une intervention publique forte dans les domaines urbains, économiques, sociaux, environnementaux et d'habitat</p>	<p>Intégrer pleinement des quartiers d'habitat social dans la ville et le territoire communautaire. Eviter le développement d'une ville/territoire à deux vitesses.</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Equité territoriale / renouvellement urbain			
<p>Poursuivre l'opération de renouvellement urbain d'Arcueil- Gentilly</p> <p>Engager l'opération de renouvellement urbain de Villejuif/l'Hay-les-Roses</p> <p>Définir dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain d'intérêt régional une stratégie d'intervention pour le quartier Bergognié/ Schuman au Kremlin Bicêtre.</p> <p>Prévoir une intervention de renouvellement urbain en relation avec l'opération de Campus Grand Parc pour les cités Armand Gouret et Alexandre Dumas</p>	<p>Mise en œuvre des actions prévues dans la convention ANRU en matière d'équipements, d'espaces publics, d'habitat, d'accompagnement social. Préparer le plan stratégique local de sortie de la convention</p> <p>Signer un protocole de préfiguration et engager les études nécessaires pour finaliser le projet. Signer une convention ANRU pour pouvoir mettre en œuvre le projet sur les secteurs des lozaits, Lebon Hochart, Lallier.</p> <p>Signer un protocole de préfiguration pour définir le projet Signer une convention ANRU pour mettre en œuvre le projet</p> <p>Trouver les modalités d'intervention</p>	<p>Améliorer les conditions de vie des habitants.</p> <p>Changer l'image du quartier</p> <p>Répondre aux besoins sociaux</p> <p>Désenclaver le quartier</p> <p>Développer de la mixité sociale et fonctionnelle</p> <p>Inscrire le quartier dans un développement durable</p> <p>Permettre un développement harmonieux du territoire et limiter les écarts de développement</p>	<p>Analyse de la demande et attribution de logements pour mesurer l'attractivité et l'évolution de la mixité sociale du quartier.</p> <p>Cadre évaluatif du projet à définir en fonction de la finalisation du projet.</p> <p>Cadre évaluatif du projet à définir en fonction de la finalisation du projet</p> <p>Cadre évaluatif du projet à définir en fonction de la finalisation du projet</p>

Thème 5 : L'OFFRE DE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT ADAPTEE ET ACCESSIBLE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Offre de logement / hébergement adaptée et accessible		
<p>Taux de logements sociaux à l'échelle du territoire communautaire (CAVB) : 38,7% en 2014 (source Inventaire SRU)</p> <p>Taux de rotation dans le parc social : entre 5 et 10% selon les villes (source : recensement du parc locatif social)</p> <p>Présence d'habitat indigne qui reste significative : 4,7% du parc privé (Source : parc privé potentiellement indigne 2011)</p> <p>127 places en hébergement d'urgence (hors offre SOLIBAIL et nuitées d'hôtel)</p> <p>235 en hébergement d'insertion (CHRS, CADA, etc.)</p> <p>1600 logements d'insertion (Foyer de travailleurs migrants, Foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales, etc.)</p>	<p>Une grande difficulté pour beaucoup d'habitants de poursuivre un parcours résidentiel au vu du prix marché du logement privé et de la saturation de la demande HLM.</p> <p>L'habitat dégradé voire indigne concentre les populations qui ne pourraient se loger ailleurs faute de garantie ou de ressources suffisantes.</p>	<p>La prise en compte de la réhabilitation et la construction de logements au sein de quartiers mixtes</p> <p>ET</p> <p>renforcer l'accès et l'accompagnement au logement et à l'hébergement de publics spécifiques</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Offre de logement / hébergement adaptée et accessible			
<p>L'accès au logement pour tous</p> <p>Le développement d'une offre diversifiée, abordable et de qualité</p> <p>La création de parcours résidentiel</p> <p>Le développement d'une mixité sociale au travers de la programmation de logement, des politiques de peuplement.</p> <p>L'actualisation du Programme local de l'habitat et de sa programmation de logements et d'hébergement.</p>	<p>Encadrer les loyers</p> <p>Travailler au développement de programmes en accession sociale sécurisée</p> <p>Traiter l'habitat indigne</p> <p>Développer l'offre de logement dédié</p> <p>Travailler sur la programmation de logements privés et sociaux pour garantir une mixité sociale dans les futurs programmes</p>	<p>La mise en œuvre du dispositif d'encadrement des loyers dans le parc privé sur le territoire du Val de Bièvre</p> <p>La poursuite du Programme de traitement de l'habitat dégradé (PIG) et mobilisation d'outils complémentaires pour répondre aux différentes problématiques du parc privé</p> <p>Le développement des opérations d'accession sociale à la propriété</p> <p>La poursuite du développement de logements adaptés aux publics aux besoins spécifiques (étudiants, personnes âgées/handicapées, etc.)</p> <p>Le renouvellement de la géographie de dérogation du SLS et éventuellement de la convention d'équilibre</p> <p>Poursuite de la production écrite de l'Observatoire de l'habitat</p>	<p>Evolution du prix des loyers en Val de Bièvre en s'appuyant sur les données de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP)</p> <p>Nombre de propriétaires accompagnés dans le cadre des interventions du territoire en matière d'amélioration de l'habitat privé</p> <p>Evolution des différents segments de la programmation logement et hébergement sur le territoire communautaire</p> <p>Evolution du nombre de logements spécifiques</p> <p>Taux de réalisation de logements par rapport aux objectifs initiaux</p> <p>Evolution du nombre de ménages accueillis /an par le CLLAJ comparé à l'objectif de 700 personnes attendues</p>

2.2/ PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Thème 1 : L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Emploi et Insertion professionnelle		
<p>Une évolution moins rapide des emplois (78 000) par rapport aux actifs (103 000).</p> <p>Le chômage connaît une progression constante en Val de Bièvre : Augmentation de + 33 % de chômeurs entre 2010 et 2014 supérieur à l'Île de France (+29%) et la France (+28%). Au dernier trimestre 2014 : + de 11 500 chômeurs de catégorie A</p> <p>Seniors + 79% entre 2010 et 2014. 1 chômeur sur 4 a plus de 50 ans (2 655 demandeurs d'emploi en déc. 2014).</p> <p>Chômeurs longue durée + 64% entre 2010 et 2014 (4377 personnes en déc. 2014).</p> <p>Chômeurs très longue durée +109% entre 2010 et 2014 (2 239 déc. 2014)</p> <p>Jeunes +10%, avec 1 286 jeunes de moins de 25 ans inscrits</p> <p>Dans le cadre du réseau emploi Val de Bièvre, la CAVB a identifié plus de 80 structures au contact de DE (mais toutes ne font pas d'accompagnement emploi). Pour les publics éloignés de l'emploi, 6 SIAE en Val de Bièvre (représentant 120 postes ETP en insertion, et depuis 2009, mise en œuvre de clauses d'insertion qui ont bénéficié à plus de 400 personnes (ORU, chartes emploi, Travaux CAVB...).</p> <p>En 2011, d'après un diagnostic de Défi métiers, 57% des formations conventionnées pour les demandeurs d'emploi (dispensées dans un périmètre accessible à moins de 45 min en transport en commun pour les habitants du Val de Bièvre) ne sont pas accessibles pour des publics sans niveau de formation spécifique ou avec un niveau infra CAP/BEP contre 48% au niveau régional.</p> <p>Or, en 2014, un peu moins de la moitié (43%) des demandeurs d'emploi ont un niveau infra CAP/BEP</p>	<p>Depuis une dizaine d'années, l'équilibre emplois- actifs et les compétences demandées évoluent au détriment du profil actuel du demandeur d'emploi du territoire.</p> <p>Une offre de reconversion et d'accompagnement insuffisante en direction des Seniors et des demandeurs d'emploi longue durée.</p> <p>Plusieurs freins ne favorisent pas l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : la mobilité, la non maîtrise de la langue, les modes de garde, les discriminations (âge – ethnique – lieu d'habitat), la santé, la maîtrise de l'usage du numérique...</p> <p>Bien que le territoire dispose de nombreuses initiatives dans le champ de l'insertion et de l'emploi, il n'y a pas un espace commun et partagé qui permettrait la cohérence et la complémentarité de l'offre dans ce domaine.</p>	<p>La consolidation d'une coordination territoriale en faveur de l'emploi, de l'insertion de la formation professionnelle</p> <p>Le renforcement de l'employabilité des demandeurs et l'appui pour l'accès au marché de l'emploi et à une formation tout le long de la vie</p> <p>ET</p> <p>La mise en place de parcours personnalisés vers l'insertion et l'emploi</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Emploi et Insertion professionnelle			
<p>L'effet levier des grands projets urbains (gares GPE, rénovation urbaine, nouvelles ZAC, démolition-réhabilitation) pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle sur le Val-de-Bièvre</p> <p>Le soutien et l'émergence de projets innovants pour permettre de lever les freins à l'insertion (mobilité – non maîtrise de la langue – modes de garde – égalité hommes/femmes – fracture numérique).</p> <p>Le renforcement du suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi prioritaires et l'organisation d'un accompagnement global (emploi/social)</p> <p>L'organisation d'une gouvernance territoriale autour de la structuration de réseaux d'acteurs et du renforcement de la coopération autour de la notion de parcours</p>	<p>Développer des actions favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle des publics prioritaires, notamment au travers des outils comme : les clauses insertion, le parrainage, les chantiers d'insertion, orientation et connaissance des formations et des métiers (notamment du BTP)</p> <p>Susciter le travail partenarial et le maillage local à une échelle intercommunale (2 ou 3 villes)</p> <p>Développer une offre de formation adaptée aux métiers en tension</p> <p>Innover par la création de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique et d'accompagnement des publics des quartiers</p> <p>Accompagner les structures existantes</p> <p>Favoriser l'implantation et les conditions d'accueil de projets innovants permettant de lever les freins à l'emploi (mobilité – non maîtrise de la langue – modes de garde – égalité hommes/femmes – fracture numérique).</p> <p>Animer et développer le partenariat et la coopération avec les entreprises locales en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics prioritaires (mesures emploi de l'Etat – parrainage...)</p>	<p>Meilleure implication des entreprises dans les actions favorisant l'employabilité des demandeurs d'emploi</p> <p>La réduction des freins à l'insertion professionnelle.</p> <p>Une meilleure insertion des publics prioritaires et une réduction des écarts en faveur des séniors et des chômeurs de longue durée</p> <p>La montée en compétences et en qualification des habitants peu ou pas diplômés</p> <p>Des retombées en termes d'activités et d'emploi des grands travaux pour les habitants et les entreprises du Val de Bièvre</p> <p>Une coordination des acteurs de l'emploi sur les projets liés aux grands travaux du territoire</p>	<p>Taux d'évolution de l'offre en matière de modes de garde et d'accompagnement à la mobilité en faveur des personnes en insertion</p> <p>Taux d'évolution du nombre d'offres proposées dans le cadre de la clause d'insertion</p> <p>Evolution du nombre de structures de l'ESS</p> <p>Taux d'évolution du nombre de partenariats et de rencontres avec les entreprises locales en faveur des publics prioritaires</p> <p>Nombre d'initiatives en faveur des publics prioritaires</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation des publics en lien avec les grands travaux</p> <p>Nombre de participants aux actions et typologie des publics / Parcours des DE et sorties positives</p> <p>Nombre d'offres et informations emploi diffusées au réseau</p>

Thème 2 : L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Attractivité économique du territoire		
<p><u>Le développement économique</u> Un tissu composé à 95% de TPE Une activité économique présente dans tous les quartiers prioritaires, mais des établissements peu nombreux (<i>environ 250 établissements, soit 1% se situent dans les quartiers prioritaires</i>).</p> <p>Des secteurs de spécialisation du territoire autour de la santé et du numérique. La présence de grands pôles emplois à proximité (Rungis, Orly).</p> <p>D'ici à 2020, le Val de Bièvre connaîtra des travaux de très grande envergure : - 5 gares dans le cadre « Grand Paris Express » - Campus Grand Parc à Villejuif - La Rénovation urbaine des quartiers Est de l'Haÿ-les-Roses et Sud de Villejuif</p> <p><u>La Création d'entreprises</u> Bonne dynamique de création et important dispositif territorial mais à relativiser au regard du nombre important d'auto entrepreneurs</p> <p>Bon dispositif territorial d'accompagnement mais il y a encore de nombreux porteurs de projet qui n'en bénéficient pas, notamment ceux issus des quartiers : sur les 151 personnes reçues individuellement en 2014, 7% issus d'un quartier politique de la ville (périmètres actuels) → dont 36% résidant quartier « Cité jardins » à Cachan</p> <p>Depuis janvier 2015, ce dispositif s'est renforcé avec la création d'un PACE (point d'accueil à la création d'entreprise). Sur les 74 personnes accueillies et orientées dans ce cadre seulement 7 porteurs de projet sont issus d'un quartier politique de la ville (soit 9%).</p>	<p>Le manque d'immobilier de petite taille plus adapté aux petits projets (ex La Fabrique) ne facilite pas les parcours de développement des TPE.</p> <p>Dans le cas où les habitants des quartiers souhaitent créer leur entreprise et du même coup, créer leur emploi, il est constaté que leur projet parvient le moins facilement à son but.</p>	<p>L'organisation de conditions propices à l'accueil et à l'implantation des petites entreprises ET L'accompagnement de jeunes entreprises (pépinière) et de jeunes créateurs, notamment dans les filières prioritaires du Val de Bièvre : artisanat, l'économie sociale et solidaire, le numérique et la santé.</p> <p>Communiquer/rapprocher les services d'accompagnement à la création d'entreprises des habitants des quartiers prioritaires.</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Attractivité économique du territoire			
<p>L'appui au développement des TPE, de l'artisanat, de l'ESS en complément des grands projets de construction d'immobilier tertiaire.</p> <p>L'appui de l'évolution de l'économie endogène et la préservation de la diversité du tissu économique.</p> <p>Le développement des projets sur les filières de spécificité (santé, numérique, artisanat et ESS)</p> <p>Une meilleure sensibilisation et accompagnement des créateurs d'entreprises en renforçant l'accompagnement du parcours du créateur.</p>	<p>Développer un immobilier plus adapté aux besoins de développement du territoire : petits locaux, locaux mixtes, locaux mutables, accès numérique.</p> <p>Faciliter la création, le développement et le maintien des emplois dans les TPE en poursuivant l'accompagnement des très petites entreprises, notamment via la plateforme RH</p> <p>Utiliser l'opportunité que constituent les grands projets de développement (Grand Paris Express, Campus Grand Parc, ORU) sur l'emploi et l'économie locale (notamment les SIAE)</p> <p>Sensibiliser, informer sur la création d'entreprises dans les quartiers Accueillir les créateurs d'entreprises des quartiers dans le cadre du PACE (point accueil à la création d'entreprise)</p> <p>Assurer un suivi post création des jeunes entreprises</p>	<p>La mise en place d'actions d'accompagnement des entreprises, des SIAE et plus largement des acteurs de l'ESS à l'achat public</p> <p>Un renforcement de l'accès à l'information, ainsi qu'aux dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise pour les porteurs de projet/entreprises issus des quartiers</p>	<p>Le nombre d'actions de sensibilisation en lien avec les grands projets</p> <p>Le nombre de partenaires locaux mobilisés</p> <p>Le nombre, origine géographique des porteurs de projet et entreprises accompagnés</p> <p>Le nombre de permanences réalisées par des acteurs de la création d'entreprise et l'accompagnement des jeunes entreprises, nombre de personnes reçues/accompagnées.</p> <p>La nature et le nombre des mises en relation entre partenaires ressources et porteurs de projet/entreprises accompagnés</p> <p>Le nombre de TPE accompagnées et emplois créés ou consolidés</p>

2.3/ PILIER COHESION SOCIALE

Thème 1 : LE VIVRE ENSEMBLE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
<p style="text-align: center;">Vivre ensemble</p> <p>Le « vivre ensemble » désigne à la fois l'existence de liens sociaux de proximité, l'effectivité de la promotion sociale et individuelle de chacun et le sentiment d'appartenance collective autour de valeurs et de règles communes</p> <p>Une diversité de la vie associative dans nos quartiers mais une présence et un dynamisme inégal selon les quartiers. Une expression des habitants qui demande à être plus entendue et accompagnée pour qu'ils soient acteurs du changement dans leurs quartiers</p> <p>La forte présence de familles monoparentales (21% en 2011) qui atteint jusqu'à 35% sur certains territoires de l'agglomération</p> <p>Accroissement des revenus composés à 100% d'allocations sur l'ensemble des villes entre 2008 et 2011</p> <p>Augmentation du nombre de ménages bénéficiant des aides au logement. Entre 2006 (21.9%) et 2010 (24%), Ces aides ne seraient pas suffisantes pour solvabiliser les ménages dans leur accès au logement.</p> <p>Des demandeurs de logements sociaux très modestes sur l'ensemble des villes : 78% en dessous des plafonds PLAI (60% des plafonds plus) dont 47% en-dessous de 30% des plafonds plus.</p>	<p>Les habitants ont le sentiment d'un manque de reconnaissance, de prise en compte de leur diversité sociale et culturelle.</p> <p>Un déficit démocratique perçu et exprimé par les habitants qui limitent leurs implications et leurs initiatives.</p> <p>La connaissance de la situation sociale et l'évolution du peuplement dans les quartiers nécessite l'adaptation de l'offre en termes de services et d'activités favorisant et soutenant le lien social porté par les collectivités, les associations et les habitants.</p>	<p>Le renforcement du lien social dans les villes et nos quartiers pour favoriser la cohésion sociale L'ouverture à l'autre ainsi que la participation des citoyens à la vie de la cité ET Le soutien aux initiatives citoyennes et la prise en compte de la promotion individuelle et sociale des individus</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

Vivre ensemble			
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
<p>L'organisation d'un espace de rencontres des acteurs associatifs à l'échelle communautaire</p> <p>La mobilisation et la coopération des forces vives du quartier pour créer une dynamique favorable à la solidarité intergénérationnelle</p> <p>Le soutien aux initiatives des habitants dans les quartiers favorisant le lien social et les solidarités.</p> <p>L'accompagnement des associations dans l'exercice de leurs missions</p>	<p>Soutenir et renforcer le lien social en matière de citoyenneté et de vie associative</p> <p>Répondre aux besoins des associations</p> <p>Faciliter les rencontres associatives, les échanges et débats entre associations, collectifs d'habitants et avec les pouvoirs publics.</p> <p>Mutualiser les locaux libres en rez-de-chaussée</p> <p>Donner plus de place aux habitants dans les instances de démocratie participative dans une logique de co-construction des politiques publiques</p>	<p>La création d'évènements et d'actions à vocation intergénérationnelle qui stimule la vie de quartier et le lien social</p> <p>L'organisation de rencontres régulières autour de programmes d'actions, d'assises ou de forum facilitant le dialogue entre les élus et les associations</p> <p>L'organisation d'échanges de services et de compétences ainsi que d'outils partagés, impulsés à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>La création d'instances de participation des habitants</p>	<p>Part du renouvellement des projets dans les quartiers (source FIL)</p> <p>Evolution du nombre de projets à vocation intergénérationnelle et multi-partenariale dans les quartiers</p> <p>Taux d'instances de participation des habitants / nombre de quartiers</p> <p>Evolution du nombre d'initiatives citoyennes dans les quartiers</p>

Thème 2 : LA PREVENTION / SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Prévention / sécurité et tranquillité publique		
<p>L'analyse des données existantes montrent une diversité des situations dans les villes et une intensité différente de l'activité délinquante selon les quartiers <u>et notamment</u> des nuisances, des violences, des jeunes exposés à la délinquance et du sentiment d'insécurité perçu par les habitants.</p> <p>Statistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indicateurs de pilotage des services (IPS) ✓ Indicateurs des atteintes aux biens ✓ Indicateurs des atteintes volontaires à l'intégrité physique <p>Et des données relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes ✓ Part des mineurs dans la délinquance <p>Voir les données disponibles pour chacune des villes indiquées dans leur document cadre et de programmation.</p>	<p>Les habitants ont le sentiment que les pouvoirs publics n'agissent pas ou ne parviennent pas à lutter efficacement contre les nuisances et les dégradations dans leur quartier, constatant que les réponses n'amélioreraient pas de manière satisfaisante et durable la tranquillité publique du quartier.</p> <p>Problématiques principales en matière de tranquillité publique :</p> <p>a) La délinquance des mineurs qui représente une partie de la délinquance mais qui expose les plus jeunes vers des comportements délictueux et inciviles. S'agissant principalement d'une délinquance de proximité, et le plus souvent d'opportunité où des conditions favorables incitent les auteurs à passer à l'acte. Une délinquance qui trouve souvent ses racines dans une rupture éducative, une carence du cadre parental, et des addictions (alcool, drogue). Certaines situations montrent la réitération des faits et la récurrence.</p> <p>b) Les atteintes à la tranquillité publique</p> <p>Les nuisances (sonores, diurnes et nocturnes), les dégradations, les occupations de halls d'immeubles, l'occupation d'espaces communs extérieurs dans les lieux privés ou encore l'appropriation d'espaces publics sont des faits qui caractérisent les atteintes à la tranquillité publique. Ces situations récurrentes et à fort impact sur certains secteurs des communes engendrent de fortes crispations sociales, un sentiment d'insécurité élevé, et au final, l'exaspération très prononcée d'une partie de la population.</p> <p>Plus récemment on assiste à une montée des conflits de voisinage et à un besoin de médiation.</p> <p>c) Les violences conjugales et intrafamiliales et les violences faites aux femmes</p>	<p>Le droit à la sécurité et à la tranquillité pour tous et en tous lieux.</p> <p>La mise en place d'une offre pour l'insertion professionnelle et/ou de réinsertion, la lutte contre les ruptures éducatives, le soutien à la parentalité, et la répression adaptée au cas par cas grâce à la mobilisation de mesures existantes et/ou d'innovation</p> <p>ET</p> <p>Le repérage et l'identification des auteurs pour mettre en œuvre une réponse individualisée seront recherchés.</p>

	<p>De la tendance observée sur l'ensemble du territoire français ces dernières années, les violences conjugales et intrafamiliales et les violences faites aux femmes se sont accrues pour l'ensemble de nos villes. Bien que l'ampleur des violences soit difficile à rendre compte, les données partielles disponibles montrent une forte progression de ce phénomène de société.</p> <p>Il apparaît que la réponse actuelle reste insuffisante et les acteurs trop isolés pour atteindre un résultat satisfaisant.</p> <p>d) Les violences vis-à-vis des biens et notamment des commerces</p> <p>Les atteintes aux commerces se sont multipliées ces dernières années (2013-2014), reflétant une tendance forte au niveau départemental.</p> <p>Ces faits ont montré la vulnérabilité des commerces aux violences, parfois sans ménagement, et qui nécessite de nouvelles mesures pour s'adapter à l'évolution de cette situation. Ces violences portent gravement atteinte à l'attractivité et au développement de l'activité commerciale.</p>	
--	---	--

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

Prévention / sécurité et tranquillité publique			
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
<p>La redéfinition des cadres partenariaux, pilotés par les Maires au sein des Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), et qui établissent de nouvelles stratégies territoriales. Les stratégies s'appuient sur quatre dimensions essentielles :</p> <p>la stratégie avec la prise en compte du <u>territoire</u> en général et des secteurs urbains prioritaires en particulier,</p> <p>la personne avec la prise en compte des <u>situations individuelles</u>,</p> <p>l'offre avec des <u>réponses nouvelles</u> à mettre en œuvre, et</p> <p>le partenariat par des <u>modes de coopérations</u> concertés et coordonnés.</p>	<p>Mieux observer, analyser et évaluer la question de l'insécurité</p> <p>Intégrer la prévention situationnelle, afin de réduire les risques d'insécurité dans les secteurs d'habitat collectif</p> <p>Développer des actions de prévention et de médiation sous toutes ses formes</p> <p>Favoriser les dynamiques visant la réinsertion</p> <p>Lutter contre la réitération et la récidive</p> <p>Renforcer la coopération et la coordination des acteurs locaux : liens entre Police, Justice, Villes et bailleurs</p> <p>Prendre en compte les priorités du plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017, déclinant le plan national et organisé autour de 3 axes : Prévention des violences faites aux femmes, Jeunes exposés à la délinquance, Amélioration de la tranquillité publique.</p>	<p>L'élaboration d'outils de lecture et de compréhension de l'insécurité dans les villes</p> <p>L'organisation d'un mode de coopération permettant un travail régulier et continu entre les institutions</p> <p>La recherche de la plus grande cohérence entre les plans locaux de prévention de la délinquance et le plan arrêté à l'échelle départementale</p>	<p>Analyse pour chacune des villes et d'une année sur l'autre des indicateurs clefs de la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indicateurs de pilotage des services (IPS) ✓ Indicateurs de la délinquance astucieuse, économique et financière ✓ Indicateurs des atteintes aux biens ✓ Indicateurs des atteintes volontaires à l'intégrité physique <p>Et des données relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes ✓ Part des mineurs dans la délinquance <p>Et, sur le plan plus qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enquête de victimisation

Thème 3 : LA SECURITE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Sécurité		
<p>L'analyse des données existantes montrent une diversité des situations dans les villes et une intensité différente de l'activité délinquante selon les quartiers <u>et notamment</u> des nuisances, des violences, des jeunes exposés à la délinquance et du sentiment d'insécurité perçu par les habitants</p> <p>La forte appropriation de certains espaces communs crée de fortes tensions et laisse le sentiment, dès lors que la situation perdure, que rien ne peut être entrepris pour enrayer ces phénomènes.</p>	<p>La prévention situationnelle vise à anticiper les risques sur un espace ou un site et à mettre en œuvre des dispositions adaptées d'ordre architectural ou urbain, technique, humain ou organisationnel.</p> <p>Certains patrimoines sont exposés à des actes délictueux, des appropriations d'espaces communs générant de manière récurrente et prolongée de fortes nuisances, des violences avec dégradations dans les espaces communs.</p> <p>Une réflexion approfondie, associant les parties prenantes dont les locataires qui ont une expertise d'usage en la matière pourraient permettre d'améliorer la situation vécue par les locataires.</p>	<p>Le droit à la sécurité pour tous ET Le droit à un environnement sécurisé assurant la tranquillité publique qui soit équitable aux autres territoires de la ville</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Sécurité			
<p>La définition concertée avec les parties prenantes (collectivités – bailleurs – locataires) d'une stratégie pour la tranquillité résidentielle</p> <p>La connaissance, l'analyse et l'évolution des pratiques existantes pour améliorer la sécurité qui est l'affaire de tous</p>	<p>Mettre en place une instance d'échanges pour évaluer la situation et définir les actions les plus appropriées</p> <p>Renforcer la prévention situationnelle (éclairage public – vidéo protection – résidentialisation)</p> <p>Envisager la programmation de petits travaux dans les quartiers d'habitat social collectif concertés avec les représentants des locataires</p>	<p>Associer les résidents à la démarche de prévention (charte de voisinage – concertation locative)</p> <p>Une programmation annuelle de petits travaux dans les quartiers d'habitat social collectif</p> <p>Réfléchir à une formation inter bailleurs sur les questions de prévention et de tranquillité résidentielle</p>	<p>Evolution des coûts de la délinquance (dégradations....) par programme immobilier</p> <p>Evolution des demandes de départs et de la vacance liées à l'insécurité</p> <p>Evolution du nombre de dispositifs liés à la tranquillité résidentielle</p>

Thème 4 : L'EDUCATION / LA PARENTALITE / L'ORIENTATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Education / Parentalité / Orientation et formation tout le long de la vie		
<p>EDUCATION</p> <p>Depuis 2002, le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33 %. La problématique du décrochage scolaire est perçue par les acteurs de la communauté éducative mais peu objectivée, à partir de données dont les villes ne disposent pas.</p> <p>Indice de la jeunesse (< 20 ans / + 60 ans) Données INSEE 2011 1,45 sur le Val de Bièvre contre 1,39 sur le Val de Marne, dont l'indice est élevé au Kremlin Bicêtre et à Villejuif (+1,65) et Fresnes (1.54). A l'inverse l'indice est moindre à Cachan et l'Haÿ-les-Roses. Les autres villes (Arcueil et Gentilly) se maintiennent dans la moyenne.</p> <p>Indicateurs de l'école les indicateurs de l'école relatifs à la réussite scolaire et aux écarts comparés entre le territoire de la CAVB, le bassin éducatif et le département ne sont pas disponibles Répartition des dispositifs de réussite éducative (cf cartographie en annexe)</p> <p>Indicateurs de suivi de la convention Ministère de la Ville / Ministère EN L'offre en matière de Parentalité est diverse selon les territoires, elle semble insuffisante par rapport aux besoins qui dans l'ensemble n'ont pas été révélés. La politique dans ce domaine ainsi que les outils et les dispositifs existants sont peu visibles par les habitants.</p>	<p>EDUCATION</p> <p>Le déterminisme social se traduit à la fois par une inégalité des chances pour certains élèves mais aussi par une dégradation du niveau général des élèves.</p> <p>L'analyse de la réussite éducative sur nos territoires est contrastée, tandis que les moyens de l'Education nationale se concentrent plus particulièrement sur certains d'entre eux. Pourtant les difficultés persistent sur l'ensemble du territoire. Aussi, le décrochage scolaire et la démotivation des élèves touchent l'ensemble des établissements et nécessitent une mobilisation des acteurs de la communauté éducative pour diversifier les réponses.</p> <p>Les dispositifs existants pour prendre en compte le décrochage et l'absentéisme scolaire sont inégalement pris en compte dans nos territoires.</p> <p>PARENTALITE</p> <p>L'ouverture de l'école dans son environnement et notamment la place des parents à l'école et l'insuffisante mobilisation des ressources de la parentalité pour aider les parents à « être parent » ne semble pas à la hauteur des enjeux et des besoins, et reste en deçà des injonctions ministérielles, depuis plusieurs années.</p> <p>Les transformations en cours de la famille (mutations sociétales), les difficultés vécues à certaines périodes clefs dans la relation Parent Enfant, la raréfaction des transmissions intergénérationnelles et des solidarités de proximité (isolement), ainsi que la vulnérabilité sociale de certaines familles (précarité) justifient une politique publique de soutien à la parentalité.</p>	<p>La revalorisation de la place et du rôle de l'école publique, en associant l'ensemble de la communauté éducative pour porter la promesse républicaine d'égalité et de réussite pour tous, autour de valeurs essentielles</p> <p>ET</p> <p>La réalisation des parcours éducatifs pour renforcer l'accès au savoir, les savoirs faire et les savoirs être</p> <p>Accompagner les familles pour faire face aux profondes évolutions sociétales et les aider à mieux jouer leur rôle</p> <p>ET</p> <p>Soutenir les parents, ainsi que les enfants et les jeunes, dans une approche globale</p>

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
<p>ORIENTATION / FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p>1-/ LA MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>L'offre linguistique sur le territoire de la CAVB comprend 56 offres et 23 porteurs de projets différents (dont 48% d'associations)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 52% sont des actions de proximité (ASL / APP...) portés par les associations et/ou services municipaux. ✓ Les 48% restant sont des actions liées à des dispositifs institutionnels implantés à Cachan, Villejuif, et Fresnes (OFII - PSDI 94 - Avenir Jeunes...). <p>Les actions de proximité sont majoritairement orientées vers de l'insertion sociale et citoyenne, seules 24% d'entre elles sont à visée d'insertion professionnelle, (source : étude EIR IPTR – CAVB 2013)</p> <p>Le financement de l'offre existante reste fragile et la situation ne va pas s'améliorer avec les nouvelles orientations de la politique nationale d'intégration.</p>	<p>ORIENTATION / FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p><i>Dans le cadre du contrat de ville, seules les questions de la maîtrise de la langue et du numérique sont prises en compte.</i></p> <p><i>Pour la première, elle s'inscrit dans le prolongement d'une étude visant à construire des parcours à visée d'insertion sociale et professionnelle avec l'ensemble des acteurs agissant dans ce domaine.</i></p> <p><i>Pour la seconde, elle s'inscrit dans la nécessité de revisiter l'existant et de le mettre en cohérence avec les projets des villes.</i></p> <p>1-/ LA MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>La question linguistique constitue un puissant levier pour accroître le pouvoir d'agir des individus sur leur destinée et favoriser leur insertion dans la cité.</p> <p>L'offre linguistique présente pour les différents acteurs un défaut de lisibilité en matière de promotion individuelle ou d'insertion / intégration des personnes dans la société et de visibilité quant au devenir des publics touchés.</p> <p>L'offre est peu adaptée aux besoins du public en raison d'un service, peu certifié et de qualité inégale. D'autant que l'offre de formation linguistique présente dans les territoires de proximité est peu reliée aux autres initiatives à l'échelle communautaire et départementale. Elle ne s'inscrit pas dans une dynamique de parcours. En conséquence cette situation conduit à un phénomène de public circulant « en boucle » sur les actions de proximité, et disposant de peu d'orientations vers la promotion individuelle et sociale et/ou l'insertion, en phase avec le projet personnel des individus.</p> <p>La politique nationale d'intégration, depuis février 2015, se réoriente vers l'accueil et l'accompagnement des étrangers primo-arrivants de</p>	<p>ORIENTATION / FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p>La réussite pour tous et la formation tout le long de la vie dont l'accès aux nouveaux outils numériques et à la maîtrise de la langue</p> <p>ET</p> <p>La réalisation de parcours de formation tout le long de la vie pour s'adapter à un nouvel environnement socio-professionnel et/ou personnel.</p>

<p>2-/ NUMERIQUE 97 % des 12-17 ans disposent d'un accès à Internet à la maison (ordinateur familial ou personnel, téléphone portable). 57 % d'entre eux se connectent tous les jours. 30 % surfent sur leur portable au moins une fois par jour. Usages 81 % des 12-17 ans disent recevoir ou envoyer des photos de « situations rigolotes » via leurs téléphones portables. 44 % prennent des photos ou enregistrent des vidéos de leurs amis sans le leur dire. <i>Source étude Ipsos (2008)</i></p>	<p>moins de 5 ans signataires d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Ainsi, les initiatives des associations et des villes qui organisent depuis longtemps des actions favorisant la maîtrise de la langue pour tout public qui en exprime le besoin ne seront plus, à terme, soutenues financièrement par l'Etat, au titre du BOP 104. Et majoritairement les publics accueillis ne relèvent pas du CAI. De fait, la charge reviendra en partie aux collectivités locales.</p> <p>2-/ NUMERIQUE Des progrès significatifs ont été accomplis dans l'accès aux nouvelles technologies de l'Internet, par des investissements collectifs et/ou personnels dans la sphère privée. Cependant, avec l'évolution des nouvelles technologies et notamment l'émergence du numérique dans tous les aspects de la vie quotidienne et la difficile adaptation de certains publics à cette nouvelle révolution en marche, les collectivités et les associations devront soutenir une offre visant à se familiariser avec les outils, d'optimiser leur emploi, et d'autre part, pour certains usages, par trop excessifs d'en réduire les addictions.</p>	
--	--	--

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Education / Parentalité / Orientation et formation tout le long de la vie			
<p>EDUCATION</p> <p>La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour développer une offre éducative diversifiée, plus respectueuse du rythme de vie des enfants et mobilisant l'ensemble de la communauté éducative (école - villes – éducation populaire – parents).</p> <p>La mise en place des parcours éducatifs et la lutte contre le décrochage scolaire pour rendre effectif la réussite pour tous.</p> <p>La création d'une instance relative à la politique éducative de la ville associant la Communauté d'agglomération, les villes et l'Education nationale.</p> <p>PARENTALITE</p> <p>Soutenir une politique en matière de parentalité</p>	<p>EDUCATION</p> <p>Définir un cadre partenarial à l'échelle de l'agglomération sur la question éducative</p> <p>Favoriser les coordinations d'acteurs de l'accompagnement à la scolarité sur les territoires</p> <p>Favoriser la création de passerelles et de parcours éducatifs particulièrement entre le primaire et le secondaire</p> <p>Développer le soutien scolaire et favoriser les modes d'apprentissage innovants</p> <p>PARENTALITE</p> <p>Favoriser l'ouverture de l'école aux parents et l'ouverture des parents sur l'école.</p> <p>Repenser l'organisation spatiale et temporelle de l'école pour en faire un lieu de vie destiné aux familles.</p> <p>Poursuivre le soutien aux actions existantes et</p>	<p>EDUCATION</p> <p>Une plus grande coopération entre les collectivités territoriales, l'Education Nationale, et la communauté éducative</p> <p>Le décloisonnement des pratiques professionnelles en croisant les regards des différents acteurs autour de l'enfant.</p> <p>L'accès au plus grand nombre d'enfants et de jeunes aux activités éducatives et culturelles, dans le cadre du PEDT</p> <p>La construction d'un plus grand nombre de parcours éducatifs associant différents partenaires, à l'échelle des villes</p> <p>PARENTALITE</p> <p>La création d'espaces conviviaux pour les rencontres parents-professeurs</p>	<p>EDUCATION</p> <p>La création de l'instance de politique éducative. (fréquence des réunions et nombre et type de participants).</p> <p>Constitution d'équipes pluridisciplinaires pour accompagner l'enfant vers la réussite éducative.</p> <p>Evolution du nombre des exclusions. Le nombre de réorientation vers l'insertion professionnelle. La réduction des délais de réorientation</p> <p>PARENTALITE</p> <p>Elargissement de l'offre en direction des parents</p> <p>Diversité des lieux de pratique en matière de parentalité</p>

<p>FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p>1- LA MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>Le soutien pour une offre linguistique mieux structurée, dans une logique de parcours et plus visible pour les bénéficiaires bâtie à l'échelle du territoire communautaire.</p> <p>La satisfaction des besoins orientée vers la promotion individuelle et / ou socio-professionnelle.</p> <p>2-/ NUMERIQUE</p> <p>L'accès pour tous au numérique dans des lieux ouverts et des équipements publics</p> <p>La formation pour tous au numérique et l'accompagnement de certains publics pour des usages divers et variés.</p>	<p>réfléchir à des actions innovantes en matière de soutien à la parentalité.</p> <p>Faire des lieux scolaires des lieux éducatifs et culturels ouverts sur le quartier</p> <p>Ouvrir les établissements scolaires aux associations et artistes et monter des projets pour et avec les enfants les plus en difficulté</p> <p>FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p>1-/ LA MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>La construction d'une offre linguistique plus cohérente et de meilleure qualité, afin de permettre une véritable promotion individuelle et sociale pour les publics non francophones, inscrits ou non dans le cadre du CAI</p> <p>Développer un réseau permettant la création de parcours favorisant la mobilité des publics</p> <p>Favoriser la structuration de l'offre linguistique (coordination, mutualisation...)</p> <p>2-/ NUMERIQUE</p> <p>Contribuer à lutter contre la fracture numérique liée à la situation sociale, culturelle ou à l'âge, et favoriser de nouveaux usages liés au développement du numérique</p> <p>Favoriser le développement de lieux ressources pour utiliser l'ordinateur et bénéficier d'un accompagnement, les rendre lisible.</p> <p>Renforcer et accompagner le développement et la création d'activités et d'emplois de la filière numérique sur le territoire</p>	<p>FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p>1-/ LA MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>Une meilleure connaissance et articulation entre toutes les offres</p> <p>La circulation des publics.</p> <p>Le développement de partenariats</p> <p>La pérennisation des offres locales et/ou leur évolution.</p> <p>2-/ NUMERIQUE</p> <p>Meilleure lisibilité des lieux ressources</p>	<p>FORMATION TOUT LE LONG DE LA VIE</p> <p>1-/ LA MAITRISE DE LA LANGUE</p> <p>La mise en place d'une coordination</p> <p>L'utilisation d'outils communs et répertoire partagé</p> <p>Le nombre d'orientations</p> <p>La création d'offres complémentaires ou l'évolution de celles existantes.</p> <p>2-/ NUMERIQUE</p> <p>Actions innovantes développées dans les quartiers</p>
--	--	--	--

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Education populaire / Offre culturelle, artistique et sportive		
<p>Indice de la jeunesse (< 20 ans / + 60 ans) 1,45 sur le Val de Bièvre contre 1,39 sur le Val de Marne, dont l'indice est élevé au Kremlin Bicêtre et à Villejulf (+1,65) et Fresnes (1.54). A l'inverse l'indice est moindre à Cachan et l'Haÿ-les-Roses. Les autres villes (Arcueil et Gentilly) se maintiennent dans la moyenne.</p> <p>Dossiers Fonds d'initiative locale (dominante culturelle et en faveur du lien social) En 2013, montée en puissance des projets culturels qui représente 42% des projets déposés et 46% des projets financés.</p> <p>Cultures du cœur 21 partenaires culturels en Val de Bièvre en 2014 (17% du Val de Marne) qui ont offert 5 208 places (21% des places offertes dans le département) 61 partenaires sociaux (21% du Val de Marne) qui ont réservé 3 309 places (19%).</p> <p>Equipements communautaires 8 conservatoires – 3 théâtres – Maison Doisneau – Ciné La tournelle – Maison de l'image et du son-Anis Gras – Eco musée – 5 piscines</p>	<p>Malgré l'existence de nombreuses actions éducatives, culturelles et sportives, une partie de la population n'accède pas à l'offre proposée, en raison de déterminants sociaux et/ou de freins liés au coût ou à l'éloignement</p> <p>Un lien faible entre les initiatives culturelles, sportives et éducatives issues des quartiers, notamment des jeunes (musique – Battle – expression plastique), et leurs rayonnements à l'échelle de la ville.</p> <p>Un lien qui reste à tisser entre les pratiques sportives dans les quartiers et les clubs sportifs</p> <p>L'offre dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles reste insuffisante et ne touche pas les publics qui en sont les plus éloignés. L'offre en direction des filles mériterait d'être plus étoffée.</p> <p>L'action éducative et culturelle ne prend pas suffisamment en compte la diversité sociale et culturelle de la population de nos quartiers.</p>	<p>L'accès facilité à l'offre et aux équipements sportifs, éducatifs et culturels et notamment en faveur de la jeunesse</p> <p>Le soutien et le maintien d'une offre diversifiée d'activités sportives, culturelles et de loisirs de proximité ET Le soutien aux initiatives culturelles, éducatives et sportives, notamment des jeunes</p> <p>L'accompagnement vers les pratiques sportives, éducatives, artistiques et culturelles dans les quartiers et notamment des jeunes</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Education populaire / Offre culturelle, artistique et sportive			
<p>La mise en place de PASS pour rendre lisible l'offre en faveur des jeunes et l'adapter à la demande et à leurs attentes</p> <p>La consolidation et le développement d'une offre culturelle dont les musiques actuelles.</p> <p>Le développement des pratiques sportives, culturelles, artistiques et de loisirs en direction d'un public éloigné de l'offre existante.</p>	<p>Proposer des pratiques culturelles et artistiques à l'échelle des quartiers et impactant l'ensemble de la ville et de l'agglomération.</p> <p>Soutenir une offre culturelle de qualité en complémentarité de celle de Paris</p> <p>Favoriser les projets culturels et sportifs entre les établissements scolaires et les associations et les institutions concernées</p> <p>Favoriser la médiation culturelle et organiser des relais entre les publics et les acteurs</p> <p>Penser les équipements comme des outils au service des habitants permettant de développer les pratiques culturelles et sportives</p> <p>L'innovation vers le numérique et l'accompagnement des publics</p> <p>Favoriser la place des femmes dans les espaces et installations publiques</p> <p>Favoriser l'appropriation culturelle par les habitants de leur quartier par le biais de son histoire, de la mémoire, du patrimoine...</p>	<p>La mutualisation des équipements pour plusieurs usages</p> <p>Le développement des actions de médiation permettant d'amener les publics les plus fragiles vers les pratiques culturelles et sportives</p> <p>L'échange de savoirs et une meilleure connaissance de l'existant en termes d'actions développées ou lieux ressources</p> <p>Un festival de musiques actuelles à une échelle intercommunale</p> <p>Un renforcement de la présence d'artistes ou d'équipements culturels au cœur des quartiers</p> <p>Une dimension participative des habitants dans les projets artistiques et culturels</p>	<p>Nombre d'évènements et d'actions favorisant les pratiques artistiques et culturelles</p> <p>Part des publics touchés / public issus des quartiers</p>

Thème 6 : LA SANTE

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Santé		
<p>OBSERVATOIRE IDH (ARS)</p> <p>Deux villes se situent en-dessous de l'Indice de développement Humain 2 qui est de 0.52 : Villejuif 0.52 et Gentilly 0.51. (source ARS)</p> <p>Vieillesse de la population (17.5% de + 60 ans VDB)</p> <p>Bénéficiaires de la CMUC : 6.9% en 2012 (similaire au département) – augmentation de 0.6 points entre 2009 et 2012.</p>	<p>Les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins perdurent et tendent à s'accroître depuis ces dernières années, en particulier pour les populations les plus fragiles des quartiers relevant de la Politique de la ville.</p> <p>Les inégalités devant la santé s'accroissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la croissance du renoncement aux soins des moins de 25 ans liées essentiellement à l'accessibilité financière et au manque de connaissance des solutions gratuites ou à moindre coût ; ○ un vieillissement de la population requérant des services de santé à domicile avec dans le même temps une disponibilité réduite des différents professionnels de santé au domicile provoquant un déficit de suivi. <p>Une offre conséquente en professionnels et services de santé existe sur le territoire mais de nombreux publics présentent des fragilités dans l'accès à un parcours de santé (risque de rupture, d'incohérence, de non accès à un segment de l'offre...) accrues par la difficulté à se repérer dans la complexité de l'offre de soins et une couverture de plus en plus disparate en médecine de ville.</p> <p>Par ailleurs le manque d'identification des problématiques de santé de certains publics (femmes migrantes, jeunes...) ne facilite pas leur prise en charge et leur orientation, ainsi que la construction de réponses adaptées.</p> <p>Différents acteurs locaux sont confrontés à des problématiques similaires qui pourraient être traitées de manière globale et commune.</p> <p>A l'intersection des problématiques de santé psychique et des problématiques sociales, les pathologies psychiatriques ne trouvent pas toujours de réponses dans les dispositifs existants, de même que certaines addictions</p>	<p>Le maintien d'une offre de soins diverse et de qualité, bien répartie sur le territoire</p> <p>ET</p> <p>L'accès aux soins des personnes qui en sont éloignées et l'organisation des parcours de soins, notamment en faveur du renforcement de l'autonomie des personnes âgées</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Santé			
<p>La structuration et le développement d'une offre à l'échelle du territoire communautaire en matière de prévention et d'accès aux soins.</p> <p>La mise en œuvre de principes d'actions liés à la cohérence de l'offre, à sa complémentarité et à la coopération entre les différents partenaires pour améliorer le service rendu.</p> <p>Le déploiement de la médiation santé pour répondre aux besoins d'aide administrative, de reformulation et d'orientation auprès des populations les plus socialement défavorisées, et de développement de la prévention dans les parcours de santé.</p> <p>Le renforcement de l'offre de prévention à destination des publics cibles (jeunes, migrants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes fragiles) pour rendre effectif l'accès aux droits.</p>	<p>Fédérer des réseaux à une échelle pertinente</p> <p>Inscrire dans un parcours de formation les personnels d'accueil et d'accompagnement des publics relevant de troubles du comportement et de problèmes de santé mentale.</p> <p>Identifier les besoins des publics à une échelle territoriale permettant une meilleure connaissance des problématiques en matière de santé.</p> <p>Mieux accompagner le vieillissement et la dépendance de la population, et les publics relevant de problèmes de santé mentale et troubles psychologiques, notamment dans les parcours de logement</p>	<p>La lutte contre le renoncement aux soins</p> <p>L'amélioration de l'offre de soins</p> <p>L'amélioration de l'identification et du repérage des structures et lieux ressources</p> <p>La lutte contre les dépendances et toxicomanies</p> <p>Le soutien aux initiatives permettant d'accompagner les populations vers les actions de promotion de la santé et de dépistage</p>	<p>La précision des problématiques du niveau infra communal au niveau supra communal</p>

Thème 7 : L'ACCES AU DROIT ET L'AIDE AUX VICTIMES

DIAGNOSTIC / ENJEUX / ORIENTATIONS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	PROBLEMATIQUE	ENJEUX
Accès au droit / aide aux victimes		
<p>Entre 2013 et 2014, la fréquentation de la Maison de la justice et du droit a augmenté de 16% atteignant les 12192 personnes reçues.</p> <p>Cela traduit pour partie une certaine aggravation des difficultés des habitants.</p> <p>Les 3 thèmes principaux de consultation du public, qui se confirment chaque année, sont le droit de la famille, le droit au logement, et le droit du travail.</p> <p>Il est constaté en 2014 une montée importante de la sollicitation pour l'aide aux victimes (+286%) et des violences conjugales (+138%).</p> <p>En 2014, 44% des bénéficiaires proviennent de Villejuif (de 2 à 7% pour les autres communes du Val de Bièvre)</p> <p>Seuls 7% des moins de 25 ans ont eu recours aux services de la Maison de Justice et du Droit en 2014.</p> <p>Le dispositif des correspondants du parquet qui participait au maillage territorial, dans une dimension de proximité n'a pas été reconduit en 2015</p>	<p>L'offre territoriale de la Maison de la Justice et du droit, ouverte en mai 2011, est complémentaire avec les initiatives locales, de proximité, portées par les villes et la commission départementale d'accès au droit. Par contre en l'absence d'une articulation renforcée, elle montre ses limites.</p> <p>Le taux de fréquentation des permanences à la MJD est élevé et montre la forte attente des habitants. Mais l'institution reste encore éloignée pour de nombreux habitants, en témoigne la fréquentation inégale des habitants, en provenance des communes de l'agglomération.</p> <p>La fréquentation de la MJD par les jeunes reste faible (7%) comparé aux autres publics accueillis et en rapport aux difficultés qu'ils rencontrent en matière de droit du travail, du logement et de la santé.</p> <p>La médiation sociale et urbaine est une réponse actuellement à l'étude pour répondre à différents faits dans l'espace public et dans les espaces communs privatifs des bailleurs sociaux. Elle constitue une réponse envisageable dans le panel de l'ensemble des outils favorisant la présence humaine sur le territoire.</p>	<p>La cohérence et le renforcement de la complémentarité de l'offre à différentes échelles du territoire communautaire pour mieux répondre aux besoins du public et améliorer la qualité du service rendu.</p> <p>ET</p> <p>Le maintien d'une offre de proximité pour assurer l'équité en faveur d'accès au droit.</p>

OBJECTIFS / ACTIONS / EVALUATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES ATTENDUS	EVALUATION
Accès au droit / aide aux victimes			
<p>La recherche d'une plus grande cohérence entre l'offre de la Maison de la Justice et du Droit et l'offre de proximité, porté par les villes</p> <p>L'évaluation de la qualité du service rendu aux habitants</p> <p>L'étude de nouvelles réponses à l'échelle des villes et en lien avec la Maison de la Justice et du droit pour répondre aux conflits de voisinage et aux violences intra conjugales, ainsi qu'aux violences faites aux femmes</p> <p>Prendre la mesure du non recours aux droits sur notre territoire</p>	<p>Renforcer la coopération et la coordination des acteurs locaux (Lien entre Police, Justice, Villes)</p> <p>Prendre en compte les priorités liées au plan départemental de prévention de la délinquance du 20 février 2014 : prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aides aux victimes, amélioration de la tranquillité publique.</p> <p>Adapter les politiques publiques en direction des familles et des populations fragilisées en matière d'accès aux droits, d'autonomie et de citoyenneté :</p> <p>Faciliter l'accès aux prestations pour les publics éligibles afin de lutter contre le non recours aux droits</p>	<p>Plus grande prise en charge et du suivi des jeunes de moins de 25 ans.</p> <p>Meilleure prise en charge des violences faites aux femmes</p> <p>Plus grande coopération des acteurs agissant dans le cadre des violences faites aux femmes</p>	<p>Taux de fréquentation des jeunes à la MJD</p> <p>Maintien d'une offre de proximité pour l'accès au droit à l'échelle des villes</p> <p>Analyse des liens opérationnels entre la MJD et les initiatives des villes</p>

2.4/ LES DIMENSIONS TRANSVERSALES

Les trois thématiques transversales proposées par l'Etat (Egalité hommes-femmes, lutte contre les discriminations, Jeunesse), ont été intégrées de manière différente :

- La lutte contre les discriminations fait partie des axes communs aux champs proposés et comprend l'égalité hommes-femmes.
- La jeunesse est traitée dans l'ensemble des sujets mais n'apparaît pas en tant que telle dans la présentation qui est sur un champ d'intervention et non pas une logique « public ».

Par ailleurs la CAVB et les villes ont souhaité mettre en avant 2 thématiques supplémentaires : la capacité d'agir des habitants et les mobilités.

5 dimensions transversales sont donc à prendre en compte :

- La lutte contre les discriminations
- L'égalité femmes-hommes
- La jeunesse
- Les mobilités
- La capacité d'agir des habitants

LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS

	DEFINITION	ENGAGEMENTS ORIENTATIONS STRATEGIQUES	RESSOURCES	ATTENDUS
LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS	<p>Définir : Espace de propositions visant à restaurer le lien entre institutions et citoyens / habitants</p> <p>Référence à la priorité du moment Loi du 21 février 2014 (art.7) qui promeut les conseils citoyens « Ils ont vocation à associer les habitants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville ».</p>	<p>Orientations Considérant que la démocratie locale passe par une citoyenneté active et une implication plus grande des citoyens dans les affaires qui les concernent directement, les villes s'engagent à mettre en place des instances de participation et de concertation.</p> <p>Nos engagements</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Le renouvellement de conseils de quartier avant 1/12/2015 b) La mise en place de conseils citoyens 1/12/2015 dans les quartiers prioritaires c) Impulsion et réalisation à mettre sur le compte des instances de participation d) Rapport annuel sur la participation des habitants présenté par la CAVB en lien avec les villes 	<p>Ressources existantes sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délibérations existantes des conseils municipaux en faveur de la démocratie participative • Charte des Conseils de quartiers • Pratiques existantes en matière de conseils de quartiers <p><u>Tête de réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Association Pouvoir d'agir • Réseau DSU 94 <p><u>Acteur de référence sur le terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Président des conseils citoyens / conseils de quartier • Associations dont les amicales de locataires 	<p>A quel résultat souhaite-t-on parvenir à échéance de 5 ans ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des membres en général et des habitants des quartiers populaires en particulier des différentes instances participatives • Participation effective au processus de décision

LES MOBILITES

<p>LES MOBILITES</p>	<p>Définir : Le renforcement des mobilités, entendu dans un sens large et qui comprend la mobilité physique mais aussi sociale, résidentielle, culturelle, s'imposent aujourd'hui comme l'une des conditions essentielles pour permettre l'accès aux ressources de la ville (l'emploi, les relations sociales, les loisirs, les soins, les commerces...).</p> <p>Référence à la priorité politique du moment Dans le même temps, l'impératif d'une mobilité soucieuse de promouvoir des moyens de transport plus économes en énergie et d'une réduction des distances entre habitat, emploi, commerces et loisirs s'impose également aux territoires. C'est sous le prisme de ces approches, sociale, environnementale et économique, que la question de mobilité durable dans les quartiers "en difficulté" se pose.</p>	<p>Orientations Dans ce contexte et compte tenu des spécificités socio-économiques et culturelles des populations des quartiers populaires (souvent confrontées à des situations financières difficiles, à des horaires de travail décalés...), des caractéristiques spatiales de ces quartiers (souvent situés à l'écart des centres urbains et pôles d'emploi et des réseaux de transports performants).</p> <p>Nos engagements visent à concilier les impératifs d'une mobilité durable aux spécificités de nos territoires et des habitants des quartiers populaires en matière de mobilité.</p> <p>Et pour les habitants, de concevoir des politiques de mobilité prenant en compte les usages des personnes, leurs capacités et leurs freins à la mobilité.</p> <p>D'orienter les politiques de droit en commun en faveur des territoires et des habitants des quartiers populaires</p>	<p>Ressources existantes sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • PLD (Plan local de déplacement) mise en œuvre approuvé en 2006. Révision décidée en avril 2015. <p>Tête de réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • STIF • CAVB (Réseau Valouette) <p>Acteur de référence sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RATP • Wimoov • Villes • Conseil Départemental 	<p>A quel résultat souhaite-t-on parvenir à échéance de 5 ans ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter le réseau aux besoins des habitants et notamment dans les quartiers en mutation urbaine • Adapter l'offre aux besoins qui évoluent • Favoriser la diversité des modes de déplacements et couvrir l'ensemble du territoire notamment les quartiers mal desservis et les territoires limitrophes (banlieue à banlieue) – favoriser notamment l'accès au futur réseau Grand Paris Express • Développer une communication lisible et compréhensible par tous • Développer un accompagnement à la mobilité pour les personnes qui n'ont pas de pratiques de déplacement et/ou les moyens de se déplacer.
-----------------------------	---	---	---	--

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'EGALITE FEMMES / HOMMES

<p>LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET L'EGALITE FEMMES / HOMMES</p>	<p>Définition La lutte contre les discriminations apparait aujourd'hui dans le prisme de l'égalité femmes-hommes. Cette approche oblige à porter un regard particulier sur le territoire de la ville et ceux des quartiers en particulier.</p> <p>Référence à la priorité politique du moment Thématique transversale du futur contrat de ville 2015-2020, Il s'agit de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale. Agir également en faveur des droits, de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes avec le développement d'actions de soutien et d'expérimentation.</p>	<p>Orientations Confrontés à un cumul des situations de discrimination et d'inégalités, les habitants des quartiers prioritaires ont un besoin criant d'actions ciblées qui permettraient de lutter contre toutes les formes de discriminations et en particulier celles entre les hommes et les femmes.</p> <p>Nos engagements ont pour but de réduire les différentes formes d'inégalités auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers.</p> <p>Il faut mener des actions de sensibilisation concernant l'égalité femmes-hommes mais aussi contre les discriminations, en particulier envers les populations migrantes.</p>	<p>Ressources existantes sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence d'un défenseur des droits et d'un agent chargé de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations <p>Acteur de référence sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison de la Justice et du Droit 	<p>A quel résultat souhaite-t-on parvenir à échéance de 5 ans ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Mieux identifier les types de discriminations en matière de santé, d'éducation, de sport et de culture Réduire les inégalités femmes-hommes et lutter contre les discriminations en particulier dans la vie professionnelle Sensibiliser les habitants et les acteurs de terrain aux problématiques d'égalité par des actions ciblées dans les quartiers Promouvoir l'emploi de toutes les femmes en diversifiant les modes de garde présents sur le territoire Lutter contre les discriminations en accompagnant les populations migrantes dans leur intégration et leur accès à l'emploi Renforcer le développement du sport au féminin et l'engagement féminin dans les activités socioculturelles
--	--	--	---	---

III / LES CONDITIONS D'UNE MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ET D'UN PILOTAGE COHERENT DE LA STRATEGIE

3.1/ LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

➤ L'engagement de l'Etat

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles. Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

1. Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :
 - ✓ Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC
 - ✓ Mettre en oeuvre la charte « entreprises et quartiers »

2. Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :
 - ✓ Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales
 - ✓ Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage
 - ✓ Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département
 - ✓ Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques

3. Favoriser l'accès des résidents des QPV :
Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :
 - ✓ Contrats d'avenir
 - ✓ CUI secteur marchand et non marchand
 - ✓ Contrats Starter
 - ✓ Adultes relais

4. Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :
Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion.

Renouvellement urbain et cadre de vie

Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles

- ✓ Identifier les interventions à mener sur le parc existant
- ✓ Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB
- ✓ Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV
- ✓ Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH

Cohésion sociale

1. Education et parentalité

- ✓ Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- ✓ Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle
- ✓ Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- ✓ Renforcer l'accompagnement éducatif
- ✓ Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- ✓ Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation
- ✓ Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire

2. Jeunesse

- ✓ Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes
- ✓ Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016
- ✓ Développer les formations qualifiantes pour les animateurs

3. Sport

- ✓ Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV
- ✓ Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV

4. Egalité femmes / hommes

- ✓ Mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes)
- ✓ Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

5. Culture

Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

6. Discrimination

Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

7. Intégration

En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

8. Accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (CDAD et ses antennes).

9. Prévention de la délinquance

Engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, décliné en trois priorités :

- ✓ prévention des jeunes exposés à la délinquance,
- ✓ prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et aide aux victimes,
- ✓ améliorer la tranquillité publique

➤ **L'engagement de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration**

Pour l'intégration des étrangers, les acteurs essentiels de l'Etat sont les services de la Préfecture, l'OFII et la DDCS. L'OFII est un acteur crucial du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées, qui représente un enjeu important.

L'Office accompagnera pendant 5 ans les étrangers vivant dans les QPV, signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration dans l'apprentissage du français et des valeurs de la République

➤ **L'engagement de l'Education Nationale**

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education Nationale répond à une double ambition :

- ✓ Améliorer les performances du système éducatif.
- ✓ Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers politique de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'Education Nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite. C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées.

En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'Education Nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent contrat de ville.

➤ **L'engagement du Conseil Régional**

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Ile-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- ✓ Politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,

- ✓ Amélioration du cadre de vie et mobilités,
- ✓ Cohésion sociale et citoyenneté.

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- ✓ Jeunesse
- ✓ Egalité femmes-hommes
- ✓ Lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre les politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « actions politique de la ville » en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- ✓ Développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- ✓ Réussite éducative, soutien à la parentalité
- ✓ Valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation citoyenne, ateliers sociolinguistiques, santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement (NPNRU) avec l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

➤ **L'engagement du Conseil Départemental**

Le Département adoptera un rapport spécifique sur ses axes prioritaires d'intervention dans les Contrats de ville. Dès que ces axes prioritaires seront validés, ils seront intégrés au présent Contrat de ville par le biais d'un avenant.

➤ **L'engagement de la Communauté d'agglomération et de ses villes.**

La Communauté d'agglomération mobilisera l'ensemble de ses compétences et actualisera ses documents de planification en prenant en compte les objectifs de lutte contre les exclusions et de réduction des inégalités entre les territoires. Ce sera notamment le cas dans le domaine de l'habitat, du développement économique et de l'emploi, des transports.

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et de cohésion sociale est constitué avec un chef de projet urbain de cohésion sociale à l'échelle communautaire travaillant avec des référents dans chacune des villes afin d'articuler échelle communautaire et échelle territoriale.

Un service rénovation urbaine assure les directions de projet des opérations de renouvellement urbain.

➤ **L'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations**

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- ✓ l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- ✓ le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- ✓ les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- ✓ les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- ✓ les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- ✓ les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- ✓ construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- ✓ opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

➤ **L'engagement des Organismes HLM du territoire**

Les bailleurs sociaux confirment leur volonté de continuer à être pleinement parties-prenantes et signataires du futur Contrat de Ville du territoire de l'Agglomération du Val de Bièvre et s'engagent à :

- ✓ Participer par l'intermédiaire de la Délégation départementale de l'AORIF et de la représentation locale des organismes du territoire du Val de Bièvre aux instances de pilotage du contrat de ville
- ✓ Participer à l'ensemble des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, notamment à l'élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution et de mixité sociale
- ✓ Participer à l'observation, analyse et évaluation de l'insécurité et coopérer avec les institutions et acteurs locaux
- ✓ Participer à l'élaboration des conventions de Gestion Urbaine de Proximité
- ✓ Elaborer en concertation étroite avec les Villes et les habitants les conventions locales d'abattement de la TFPB
- ✓ Participer à l'élaboration des Protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain avec l'ANRU et au dispositif de pilotage stratégique et opérationnel des projets.

➤ **L'engagement financier et humain**

L'engagement financier et humain pluri annuel sera déterminé dans le cadre d'une annexe du contrat de ville portant sur les objectifs opérationnels.

Dans ce cadre, la mobilisation de crédits spécifiques mais aussi du droit commun sera recherchée, aussi bien pour les quartiers réglementaires que pour les quartiers de veille.

➤ **La signature de conventions pluriannuelles**

Afin de pouvoir sécuriser leurs actions, des conventions pluriannuelles d'objectifs de trois ans (CPO) seront signées avec des associations de Val de Bièvre.

La communauté d'agglomération a identifiée plusieurs associations avec lesquelles passer des conventions : AERA, CLLAJ, Cultures du cœur.

Les villes ont quant à elles identifié les associations suivantes :

- ✓ Arcueil : ERT & Balistic, Hors Circuit, La Maison des Solidarités
- ✓ Cachan : Centre socioculturel Lamartine
- ✓ Villejuif : Nouvelles Voies

➤ **La signature de conventions d'abattement sur la taxe foncière et propriété bâtie**

Signées avant l'été 2015, elles feront l'objet d'une concertation approfondie entre les collectivités locales, la CAVB et les bailleurs sociaux.

3.2/ LE DISPOSITIF DE PILOTAGE, LES INSTANCES, LA PLACE DES HABITANTS

➤ **Le comité de pilotage et comité technique du contrat de ville**

Un dispositif de pilotage propre au contrat de ville est créé avec la création d'un comité de pilotage et d'un comité technique

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires se tiendra une fois par an et autant que nécessaire, sous la coprésidence du sous-préfet d'arrondissement et du président de l'EPCI.

Le comité de pilotage permettra de valider la programmation et de dresser un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de ville.

Le comité de pilotage couvre l'ensemble des axes du contrat de ville et tous les dispositifs qui y sont inclus. Il n'est pas exclusif des comités de pilotage propres à certains dispositifs, tels les comités de pilotage ou revue de projets des opérations de renouvellement urbain.

Le comité technique

Composé des mêmes partenaires à un niveau technique, il prépare les comités de pilotages et veille à la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage.

➤ **Les instances stratégiques de concertation**

Il s'agit d'instances de concertation, de débats, visant à définir des orientations stratégiques, partagées et coordonnées. Elles associent les partenaires décideurs. Le comité de pilotage du contrat de ville s'appuie sur ces instances pour la mise en œuvre du contrat de ville.

Les instances thématiques

Les instances du PLH dont la conférence inter bailleurs veilleront à intégrer les objectifs de la politique de la ville.

Il en est de même pour les instances de mise en œuvre du PACTE pour l'emploi, du plan local de déplacement.

La création de deux nouvelles instances est en cours de réflexion :

✓ Une conférence intercommunale du logement

Conformément à l'article 97 de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR et à l'article 8 de la loi pour la ville et la cohésion sociale une conférence intercommunale du logement va être mise en place dans le cadre du nouveau conseil de territoire. Elle est coprésidée par le préfet de département et par le président de l'EPCI.

Elle est aussi composée des maires des communes membres de l'EPCI, de représentants de bailleurs sociaux, de représentants du département, de représentants des organismes titulaires de droits de réservation, de représentants locaux d'associations de locataires.

Cette conférence élaborera la convention sur les attributions dite aussi convention de mixité sociale, qui doit être annexée au contrat de ville et qui traitera des:

- Modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain.
- Objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Des modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

✓ Une instance sur la politique éducative de la ville.

Les instances territoriales

Chacun des projets de renouvellement urbain aura son comité de pilotage, existant ou à créer.

➤ **La place des habitants**

Par leur connaissance des réalités territoriales et leur expertise d'usage, les habitants des quartiers prioritaires constituent des partenaires essentiels de la politique de la ville. La Communauté d'agglomération et ses villes continueront à associer pleinement les habitants dans ses différentes actions et projets. L'implication et la participation des habitants seront aussi recherchées au travers de nouveaux outils, tels les conseils citoyens.

Des conseils citoyens adaptés au contexte local seront mis en place en 2015 dans chacun des quartiers réglementaires et ils seront représentés dans chacune des instances de pilotage du contrat de ville.

Des conseils citoyens pourront aussi être créés dans d'autres quartiers.

Pour chacune des villes, deux représentants des conseils citoyens seront désignés afin de pouvoir participer aux travaux de l'instance citoyenne communautaire. Cette dernière sera placée sous présidence de l'élu communautaire à la politique de la ville avec une animation assurée par les services de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre.

L'instance citoyenne communautaire désignera à son tour deux représentants pour participer au comité de pilotage et comité technique du contrat de ville.

3.3/ L'ORGANISATION DES APPELS A PROJETS

Chaque année un appel à projet territorialisé sera lancé auprès des porteurs de projet du Val de Bièvre par les Villes, la Communauté d'agglomération et l'Etat. Il portera à la fois sur les territoires réglementaires et les territoires de veille et devra permettre de flécher au mieux pour ces derniers les crédits de droit commun.

Pour être éligibles aux crédits spécifiques, les projets devront répondre aux critères suivants :

- S'adresser à la population des quartiers prioritaires.
- S'inscrire dans les axes prioritaires du Contrat de ville.

Les projets devront faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention à l'aide du formulaire cerfa en précisant les quartiers visés. Une fois renseigné, le cerfa sera à adresser aux collectivités ou EPCI en fonction du territoire concerné.

Un tableau de programmation thématique sera consolidé à l'échelle communautaire afin d'avoir une visibilité de l'ensemble des projets du Val de Bièvre.

La recevabilité des dossiers déposés sera étudiée. Les projets éligibles devront par la suite être saisis sur la plateforme dédiée mise à disposition par l'Etat. Ils seront dans un second temps étudiés et validés par un comité technique et un comité de pilotage qui réuniront les partenaires signataires du Contrat de ville.

Ceux-ci seront ainsi associés dans l'instruction des dossiers dans un objectif de cohérence et de coordination des financements publics.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ Novembre : Lancement de l'appel à projet auprès des porteurs de projet sur la base du dossier Cerfa.
- ✓ Fin Janvier: Clôture de l'appel à projets.
- ✓ Début Février : Comité de recevabilité (Délégué du préfet Etat / Chefs de projet Villes et CAVB).
- ✓ Saisie dans ADDEL, par les porteurs de projet, des dossiers jugés recevables.
- ✓ Fin février: comité technique
- ✓ Mars : comité de pilotage.

3.4/ L'OBSERVATION DU TERRITOIRE ET L'EVALUATION

➤ **L'observatoire social**

Il continuera à être mobilisé pour observer l'évolution des territoires en s'appuyant notamment sur le tableau de bord de l'indice de décrochage.

➤ **Le cadre évaluatif**

L'évaluation du contrat est obligatoire. Elle est conduite par la Communauté d'agglomération, avec le soutien de l'Etat, notamment financier, sur la durée du contrat.

Afin d'obtenir un cadre évaluatif partagé par tous, il sera soumis à une validation du comité de pilotage en 2015.

Définir un cadre évaluatif permet souvent de vérifier la clarté des objectifs. Le prévoir au début rend aussi plus facile la mesure de l'impact des actions engagées.

Enfin, le recours à un prestataire sera privilégié afin de favoriser neutralité et recul.

GLOSSAIRE

ABS :	Analyses des besoins sociaux des villes
ADIL :	Association Départementale d'Information sur Le logement
ADVf :	Assistant de vie aux familles
AEF :	Actions éducatives familiales
AERA	Association Accueil Ecoute Rencontre Adolescent
AIT :	Actions d'initiatives territoriales
ALJT :	Association pour le logement des jeunes travailleurs
ANRU :	Agence Nationale du Renouvellement Urbain
AORIF :	Association des Organismes Hlm de la Région Île-de-France
APCARS :	Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale
AP-HP :	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
APL :	Aide personnalisée au logement
APP :	Atelier pédagogique personnalisé
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASL :	Ateliers de savoirs socio- linguistiques
ASS :	Allocation de Solidarité Spécifique
ASV :	Atelier santé ville
AVARA :	Association Vallée aux Renards animation
BEP :	Brevet d'enseignement professionnel
BOP 104 :	Budget opérationnel de projets 104
BMO :	Besoins en main-d'œuvre
BTP :	Bâtiments et travaux publics
BTS :	Brevet de technicien supérieur
CAVB :	Communauté d'agglomération de Val de Bièvre
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CAI :	Contrat d'Accueil et d'Intégration
CAP :	Certificat d'aptitude professionnelle
CBE :	Comité de bassin d'emploi
CCAS :	Centres Communaux d'Action Sociale
CDAD :	Conseil Départemental de l'Accès au Droit

CDSLS :	Contrat Départemental de Sécurité dans le Logement Social
CDT :	Contrat de Développement Territorial
CERFA :	Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs
CESE :	Conseil économique, social et environnemental
CESF :	Conseiller en économie sociale et familiale
CG :	Conseil Général
CGDD :	Commissariat général au développement durable
CGET :	Commissariat général à l'égalité des territoires
CHU :	Centre hospitalier universitaire
CIC :	Comité d'initiatives citoyennes
CIDFF :	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CILDT :	Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie
CISPD :	Conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance
CLAS :	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLIN :	Classe d'initiation (enfants non francophones)
CLLAJ :	Comités locaux pour le logement autonome des jeunes
CLSPD :	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMPP :	Centres médico-psycho-pédagogiques
CMS :	Centres municipaux de santé
CMUC :	Couverture maladie universelle complémentaire
CNIDFF :	Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CNLAPS :	Centre National de Liaison avec les Associations de Prévention Spécialisée
CPA :	Centre pour peines aménagées
CR :	Conseil Régional
CUCS :	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion sociale
DEPSUD :	Réseau Dépression Paris Sud
DEFM :	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DELD :	Demandeurs d'emploi de longue durée
DIRECCTE :	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA :	Dispositif local d'accompagnement
EDS :	Espace dynamique des solidarités
EIR ;	Espace inter-ressources

EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
EPFIF :	Établissement public foncier d'Île-de-France
ETP :	Équivalent temps plein
ESS :	Économie sociale et solidaire
E2C :	École de la seconde chance
FIPD :	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FIL :	Fonds d'initiative locale
FJT :	Foyer de jeunes travailleurs
FLE :	Français langue étrangère
FPH :	Fonds de participation des habitants
FAS :	Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés
GES :	Gaz à effet de serre
GLTD :	Groupe local de traitement de la délinquance
GPE :	Grand Paris Express
GUP :	Gestion urbaine de proximité
HLM :	Habitation à loyer modéré
HQE :	Haute qualité environnementale
IAE :	Insertion par l'activité économique
ICC :	Indice de concentration d'emploi
ID :	Indice de décrochage
IDH :	Indice de développement humain
IFAFE :	Initiatives des femmes africaines de France et d'Europe
IGAS :	Inspection générale des affaires sociales
IGR :	Institut Gustave Roussy
INSEE :	Institut National pour la Statistique et les Etudes Economiques
IPHE :	Incubateurs, Pépinières et Hôtels d'Entreprises
IPS :	Indicateurs de pilotage des services
IPTR :	Institut de promotion des travailleurs
IRIS :	Îlots de regroupement pour l'information statistique
LAEP :	Lieu d'Accueil Enfants/Parents
MAIA :	Mission d'accueil et d'information des associations
MCVA :	Maison de la Citoyenneté et de la Vie Associative
MEVB :	Maison de l'environnement du Val de Bièvre

MILDT :	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
MILDECA :	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MJD :	Maison de Justice et du Droit
MOUS :	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
MRAP :	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
MSP :	Maisons de santé pluri-professionnelles
NPNRU :	Nouveau programme national de renouvellement urbain
OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OLAP :	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
OPCA :	Organisme paritaire collecteur agréé
OPH :	Office public de l'habitat
OPS :	Occupation parc social
ORU :	Opérations de Rénovation Urbaine
PACE :	Point d'accueil à la création d'entreprise
PACTE :	Programme d'appui aux collectivités territoriales emploi
PAVE:	Parcours d'accompagnement vers l'emploi
PCET :	Plan climat énergie territorial
PDELIC :	Plan de développement économique local ciblé
PDET :	Projet éducatif territorial
PDL :	Plan de déplacement local
PDUIF :	Plan de déplacement urbain d'Ile de France
PDV :	Politique de la Ville
PEDT :	Projet éducatif territorial
PLAI :	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH :	Programme local de l'habitat
PLS :	Prêt locatif social
PIG :	Programme d'intérêt général
PJJ :	Protection judiciaire de la jeunesse
PME :	Petites et moyennes entreprises
PMI :	Protection maternelle et infantile
PPBE :	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PQT :	Programme qualifiant territorialisé
PRE :	Programme de réussite éducative

PREH :	Plan de rénovation énergétique de l'habitat
PRU :	Projets de Rénovation Urbaine
PSDI :	Plan stratégique départemental d'insertion
RAM :	Relais assistantes maternelles
RATP :	Régie autonome des transports parisiens
RAVMO :	Réseau Addictions Val de Marne Ouest
REAAP :	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RH :	Ressources Humaines
RMUC :	Revenu moyen par unité de consommation
RQ :	Régie de quartier
RSA :	Revenu de solidarité active
SAMI :	Service d'accueil médical initial
SDRIF :	Schéma directeur de la Région Île-de-France
SDIC :	Schéma départemental des itinéraires cyclables
SDT :	Schéma de développement territorial
SEMIDEP :	Société anonyme d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne
SIAE :	Structures d'insertion par l'activité économique
SIAAP :	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SIEVD :	Syndicat mixte intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets
SLS :	Supplément de loyer de solidarité
SPIP :	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
STIC :	Système de traitement des infractions constatées
TC :	Transports en commun
TH :	Travailleurs handicapés
TIG :	Travail d'intérêt général
TPE :	Très petites entreprises
UEMO :	Unité éducative de milieu ouvert
VDB :	Val de Bièvre
VSB :	Vallée scientifique de la Bièvre
ZAC :	Zone d'aménagement concertée
ZAE :	Zone d'activité économique
ZEP :	Zone d'éducation prioritaire
ZUS :	Zone urbaine sensible

LISTE DES ANNEXES

- ✓ Les protocoles de préfiguration NPNRU
- ✓ La convention de mixité sociale
- ✓ Le pacte financier de solidarité
- ✓ Les conventions pluriannuelles avec les associations
- ✓ Les conventions d'abattement TFPB
- ✓ L'Etat des lieux des instances participatives

Les documents associés :

- ✓ Le PUCS 2015-2020 et ses annexes (diagnostic / bilan 2007-2014 / la contribution de l'AORIF)
- ✓ Le PLH
- ✓ Le Pacte 2
- ✓ Le PLD
- ✓ Le CDT

SIGNATAIRES



Le Préfet du Val de Marne
Thierry LELEU



La Conseillère régionale d'Île de France
Claire MONOD



Le Conseiller départemental du Val de Marne
Pierre GARZON



Le Président
Jean-Jacques BRIDEY



La Conseillère municipale déléguée
chargée de la Politique de la Ville
Christiane RANSAY



L'Adjoint au Maire
Camille WELHESCAZE



Le Député-Maire
Jean-Jacques BRIDEY



Le Premier adjoint
Patrick DAUDET



Le Premier adjoint
Fernand BERSON



Le Député-Maire
Jean-Luc Laurent



L'Adjointe au Maire en charge
de la Politique de la Ville
Monique LAMBERT-DAUVERGNE



L'Inspectrice d'académie
 Elisabeth LAPORTE
 Par délégation
 Le Directeur académique adjoint
 Marc DAYDIE



La Directrice en charge
 de l'action sociale
 Jacqueline POLIZZI



Le Procureur de la République
 Nathalie BECACHE



La Directrice territoriale adjointe
 Samia KHELIFI

la Directrice territoriale adjointe
 Samia Khelifi



Le Directeur territorial Val de Marne
 Bruno PERON



Le Directeur adjoint
 Mathieu BOUSSARIE



Le Directeur territorial
 Claude SCHNEEGANS



Le Président
 Gérard DELMAS



Chambres de Métiers
 et de l'Artisanat

Val de Marne

Le Président
 Jean-Louis MAÎTRE



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE

Le Directeur territorial Est Ile de France
Florent GROSTEFAN



La Responsable d'agence du Val de Marne
Celine BONIDAN



Le Directeur territorial
Hervé CRESTEY



Le Directeur général
Pierre-François GOUIFFÈS représenté par
La Directrice régionale Centre
Marie-Laure LEMOINE



La Directrice territoriale
Laurence LIMBOURG



Le Directeur de l'Etablissement Ile-de-France
Thierry BERGEREAU



Le Directeur général
Jean-Luc VIDON représenté par
Le Directeur territorial
Salah LOUNICI



Le Directeur général
Claude HUET



Immobilière 3F

Le Directeur d'agence
Daniel BOURGEOIS



Office Public de l'Habitat

La Directrice générale
Marianne PICARD



Opaly

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ARCUEIL - GENTILLY

Le Directeur général adjoint
Frédéric ISSALY



Le Directeur général
Jean-Alain STEINFELD



Le Directeur du Patrimoine
Eddy BORDEREAU



La Vice-présidente
Edith PESCHEUX



Le Directeur territorial Val de Marne
Bernard CHARVÉLÈGUE



Le Directeur général
Philippe HANNEQUIN



La Directrice générale
Corinne SEINGIER



La Directrice de la prospective et des
relations institutionnelles
Anne-Marie FÉKÉTÉ